siell
SERVICE INTERCOMMUNAL
EAUX DU LODÉVOIS LARZAC

Lodévois & Larzac
Communauté de Communes

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2020

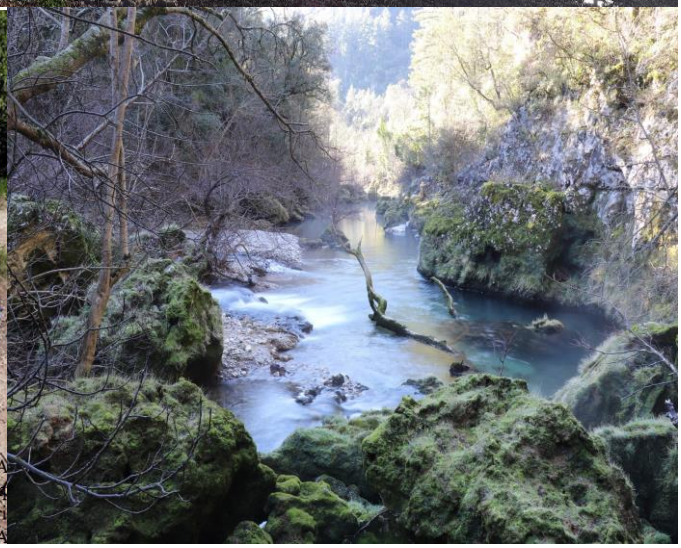

Table des matières

1. Les chiffres clés pour 2020 3
1.1 EAU POTABLE 3
1.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4
1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 4
2. Les temps forts 2020 5
2.1 Préparation du transfert des compétences eau et assainissement 5
2.2 Les principaux travaux et démarches en 2020 6
3. Le mot du Président 7
4. LE GRAND CYCLE DE L'EAU 7
4.1 L'eau au cœur du territoire de la CLLL 7
4.2 Protéger la ressource : une priorité 8
4.3 Vers une gestion globale de l'eau 8
5. LE PETIT CYCLE DE L'EAU 9
5.1 Les principales caractéristiques du petit cycle de l'eau sur le territoire 9
5.2 Le petit cycle de l'eau en quelques chiffres 10
6. LE PATRIMOINE ET LES INFRASTRUCTURES 10
6.1 Les infrastructures du service public de l'eau potable 10
6.2 Les infrastructures du service public de l'assainissement collectif 25
7. LES ACTEURS AU SERVICE DU PATRIMOINE ET DES USAGERS 37
7.1 Le rôle des exploitants du service d'eau potable 37
7.2 Le rôle des exploitants du service d'assainissement collectif 38
7.3 Le rôle des communes 39
7.4 Le rôle de la GEMAPI 39
8. QUI SONT LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC 40
9. BUDGETS ET PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 40
9.1 Les prix de l'eau 40
9.2 Les prix de l'assainissement collectif 44
9.3 Prix de la facture d'un usager de 120 m3 47
9.4 Les budgets des services de l'eau potable et de l'assainissement 49
9.5 Les recettes d'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement 51
9.6 Les travaux réalisés en 2020 52
9.7 Les subventions 54
9.8 La dette 55
9.9 Les amortissements 56
10. ANNEXES 57
10.1 Analyses eau potable 2020 57
10.2 Indicateurs eau potable 57
10.3 Indicateurs assainissement collectif 57
10.4 Indicateurs assainissement non collectif 57

1. Les chiffres clés pour 2020

1.1 EAU POTABLE

Nombre d'abonnés : 7499

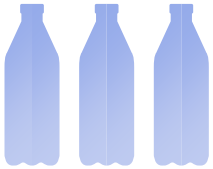

1 892 464 m3 prélevés

876 341 m3 consommés par abonnés

Plus de 424 Kilomètres de réseau de distribution

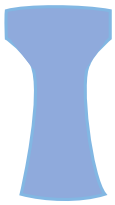

68 Réservoirs d'eau pour une capacité totale de 9600 m3

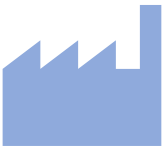

18 stations de reprise, 10 stations de surpression et 26 stations de traitement

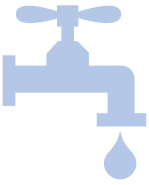

28 ressources en eau différentes exploitées

1.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5900 abonnés

983 Tonnes de boues extraites soit 118 tonnes de matières sèches.

621 634 M3 d'eaux usées traitées sur Lodève sur un total d'environ 800 000 m3 sur le territoire

1 Station d'épuration de plus de 10 000 équivalents habitants
4 stations supérieures à 500 équivalents habitants

Environ 20 Kilomètres de réseau de collecte unitaire et 100 km en séparatif

Plus de 136 Kilomètres de réseau de collecte des eaux usées

1.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1548 Installations d'assainissement non collectif

2. Les temps forts 2020

2.1 Préparation du transfert des compétences eau et assainissement

2.1.1. Rappel des étapes vers le transfert des compétences eau et assainissement :

2014 : Lancement de la réflexion sur le transfert
2015 : Lancement de l'étude de structuration en vue du transfert
2016 : Fin de l'étude de transfert, recrutement du poste chargé de l'organisation du transfert (Directeur du service Eau Rivière Assainissement, mutualisé avec le SIEL et ville de Lodève)
2017 : Création du groupe de travail sur la préparation du transfert (7 maires). 4 réunions. Lancement du SIG intercommunal, concertation des communes.
2018 : Vote en juillet pour un transfert au 1er janvier 2021
2019 : Signature d'un contrat de Z.R.R. (zones de revitalisation rurale) avec l'Agence de l'Eau pour un montant de 4,5 millions d'euros de travaux,
2020 : Janvier - Juillet : actualisation des données techniques et financières des communes.
Septembre - Décembre : élaboration des statuts des nouvelles régies, préparation de l'organisation humaine, matérielle, administrative et financière de la nouvelle direction intercommunale des Eaux du Lodévois. Préparation de la gouvernance : préfiguration du Conseil d'Exploitation et organisation en secteurs de gestion.

2.1.2. Les compétences transférées et celles restant en communes :

CC Lodévois et Larzac : Eau et assainissement :

- Etudes, travaux et gestion des réseaux et des équipements, y compris réseaux unitaires
- Branchements, travaux divers
- Ingénierie des projets, gestion stratégique et élaboration des schémas directeurs, gestion transversale avec les projets de territoire (PLUI, SCoT, SAGE…)

Communes : réseaux pluviaux, eau brute, défense incendie

- Travaux divers
- Ingénierie des projets, gestion des schémas directeurs, gestion transversale avec les projets de territoire (PLUI, SCoT, SAGE…)

2.1.3. Préparation de l'organisation du nouveau service, pour répondre aux enjeux suivants :

- Avoir des services supports, administratifs, financiers et gestionnaires de la clientèle, dédiés aux besoins de la régie pour un maximum d'efficacité
- Assurer la continuité de service et un pilotage efficace tant sur les aspects techniques que financiers
- Avoir une équipe resserrée mais avec des compétences et une motivation forte.
- Gérer l'exploitation par secteurs pour garder un ancrage territorial

2.1.4. Les enjeux techniques, au regard du constat posé sur l'eau potable

- 2/3 des unités de distribution sont mono-ressources

- Ressources insuffisamment protégées : finaliser les Déclaration d'Utilité Publiques permettant de sécuriser les périmètres autour des captages.
- Améliorer les rendements sur les réseaux pour atteindre les 75 % exigés par le SAGE du fleuve Hérault.
- Résoudre les problèmes de non-conformités
- Améliorer et systématiser la télégestion des ouvrages et des réseaux, utiliser des moyens modernes de relève, facturation pour détecter préciser les fuites sur réseau
- Sécuriser l'alimentation en eau sur l'ensemble des communes
- Numériser les réseaux et mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG)

2.1.5. Les enjeux techniques, au regard du constat posé sur l'assainissement collectif

- Actualiser les schémas directeurs et faire des diagnostics de réseaux
- Renouveler les STEP, assainir les hameaux restants, revoir les zonages d'assainissement, adapter les systèmes d'assainissement au contexte local (collectif ou non collectif)
- Une dizaine de hameaux génèrent des rejets directs au milieu répartis sur 7 collectivités (exemple de hameaux disposant d'un réseau de collecte sans système épuratoire)
- Nécessité de mettre en œuvre un programme de travaux prioritaires et d'avoir un schéma directeur d'assainissement intercommunal

2.2 Les principaux travaux et démarches en 2020

Lauroux :
- Renouvellement de 5 km de la conduite principale des sources de Payrol qui alimentent également Lodève et le sud du territoire

Saint Maurice Navacelles :
- Finalisation de la DUP des forages de Navacelles
- Finalisation du projet de nouvelle station d'épuration à Madières et conventions de financement avec la commune de Rogues (Gard).

Le Caylar :
- Livraison de la nouvelle Station d'épuration du Caylar (filtres plantés de roseaux).

Saint Etienne de Gourgas :
- Extension de la Station d'épuration

Lodève :
- Mise en service d'une presse à vis pour améliorer la dessiccation des boues
- Travaux d'amélioration dans la station d'épuration
- Etude des provenances de substances polluantes en amont de la station d'épuration de Lodève et mise en place d'un plan d'action
- Travaux d'étanchéification et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la Lergue et la Soulondres
- Suppression de seuil sur la Soulondres pour améliorer la continuité écologique et limiter les entrées d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées
- Amélioration de la gestion et la supervision du château d'eau de Mayres
- Nombreuses réparations de fuites sur le réseau d'eau potable

Le Puech :
- Réhabilitation des réseaux d'eau potable et mise en séparatifs de tous les réseaux d'assainissement

Celles :

- Livraison du nouveau réseau d'eau potable et de la station d'épuration

3. Le mot du Président

EN COURS DE REDACTION

4. LE GRAND CYCLE DE L'EAU

4.1 L'eau au cœur du territoire de la CLLL

Le grand cycle de l'eau décrit l'ensemble des circulations sous différentes formes de l'eau sur un territoire.

Le Lodévois et Larzac a la particularité d'être un territoire formé de nombreux terrains géologiques, certains très anciens et avec peu de réserve en eau, notamment au sud de Lodévois et Larzac et d'autre plus récents et calcaires, les karsts, qui constituent des réserves importantes d'eau, quasi intégralement sur le Causse du Larzac et ses contreforts.

Ces formations érodées par l'eau contiennent de nombreuses cavités, fissures, rivières souterraines qui forment des réserves importantes qui sont reconstituées par la pluie qui s'infiltre et sont restituées en surface par des sources qui alimentent les rivières. Les sources les plus abondantes sont captées pour alimenter les villages et les villes du Lodévois et Larzac.

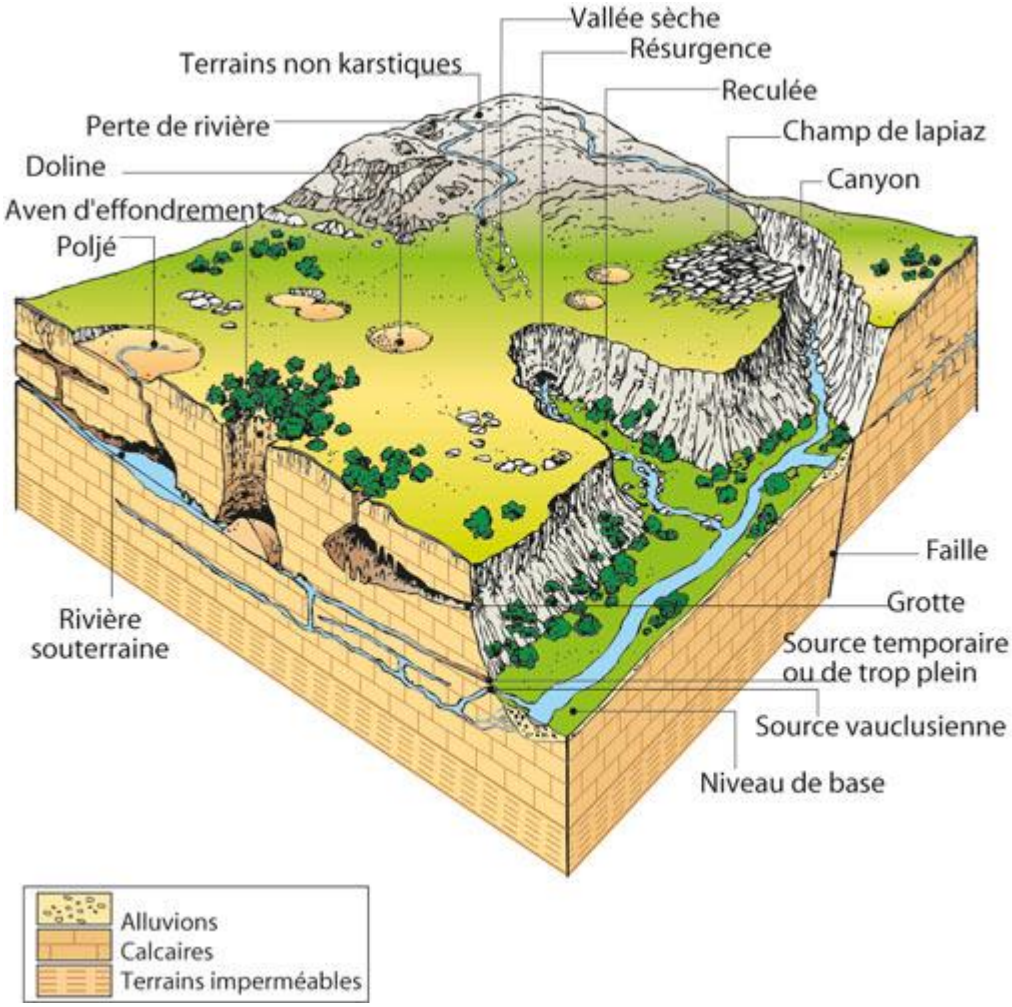

.

4.2 Protéger la ressource : une priorité

Il est essentiel de préserver la qualité de l'eau de nos sources. Chaque captage doit être protégé pour garantir que cette qualité va être préservée durablement au travers d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permet de mettre en œuvre des mesures de protection.

Il y a 45 captages d'eau sur le territoire répartis sur 28 ressources. Un certain nombre de ces captages sont abandonnés pour leur utilisation en eau potable. Au total, 14 DUP récentes ont été finalisées, 8 sont en cours, 7 sont à lancer.

4.3 Vers une gestion globale de l'eau

A l'échelle du territoire nous avons mis en place aussi des observatoires pour mesurer l'impact des activités humaines et suivre les conséquences du changement climatique.

L'observatoire des milieux s'intéresse plus à l'état de la biodiversité au travers d'analyses des eaux, d'inventaires notamment au travers l'ADN environnemental et l'identification de bio indicateurs.

L'observatoire du Karst s'intéresse plus au suivi quantitatif, à la connaissance du karst par des exploration des cavités et des rivières souterraines, leur équipement en capteurs et systèmes de mesures de la qualité et des débits.

Pour l'eau potable et l'assainissement, des analyses régulières sont faites pour suivre la qualité d'eau distribuée et à l'autre bout du cycle pour vérifier les performances épuratoires, pour respecter les milieux récepteurs vis-à-vis des eaux traitées.

Au final, une eau de bonne qualité pour les milieux est un gage de bonne qualité de l'eau potable. Le SIELL s'intéresse donc à l'ensemble de ces aspects et les met en cohérence dans l'ensemble des projets gérés par le service.

5. LE PETIT CYCLE DE L'EAU

5.1 Les principales caractéristiques du petit cycle de l'eau sur le territoire

De façon usuelle, on utilise ce terme pour désigner la circulation de l'eau depuis un point de captage jusqu'à sa restitution au milieu naturel après la station d'épuration. L'eau est d'abord prélevée dans une zone protégée située généralement à l'extérieur de l'agglomération. La ressource utilisée peut être une eau souterraine ou une eau de surface.

Elle est dans un premier temps acheminée vers une usine où elle subit des traitements plus ou moins sophistiqués selon sa qualité originelle. Ces traitements visent à la rendre apte à la consommation humaine, c'est-à-dire sans risque pour la santé et agréable à boire.

L'eau est ensuite pompée pour être stockée dans des réservoirs situés sur une hauteur. L'objectif est de faire face aux fluctuations de consommation, de bénéficier d'une sécurité d'approvisionnement, d'économiser de l'énergie et d'assurer une pression suffisante dans le réseau. L'étape suivante consiste à distribuer cette eau en utilisant un réseau de canalisations qui la conduisent dans chaque rue, chaque impasse, chaque maison.

Une fois utilisées, les eaux usées sont collectées et le plus souvent (du moins dans les villes) évacuées par un système d'assainissement, principalement constitué de réseaux qui se développent dans leur sous-sol. Ces réseaux convergent vers une ou plusieurs stations d'épuration chargées d'épurer l'eau avant son rejet au milieu naturel, à l'aval de la ville.

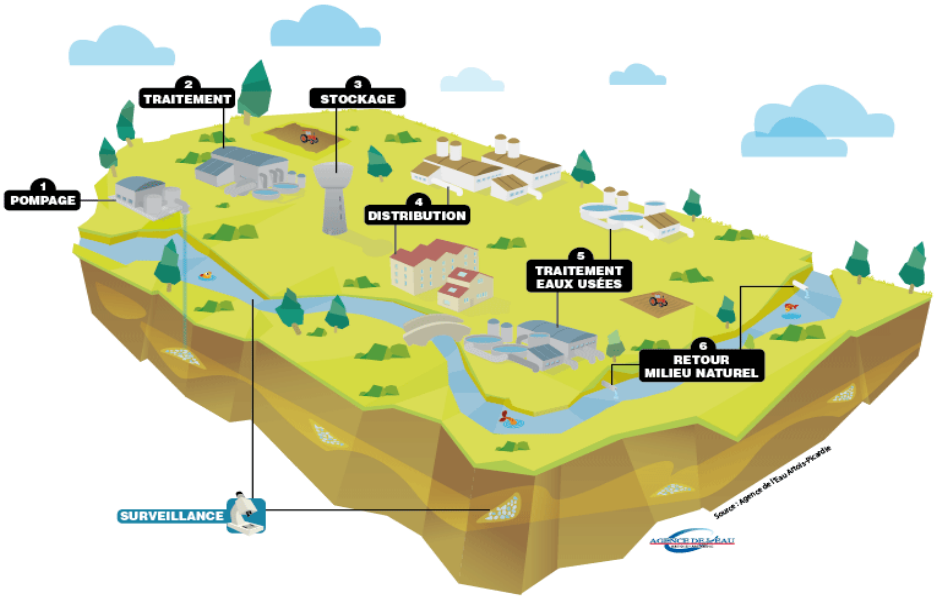

5.2 Le petit cycle de l'eau en quelques chiffres

La ressource en eau sur le territoire du Lodévois et Larzac est inégalement répartie. Abondante au Nord elle se fait plus rare au Sud. De la même façon, sur le Causse du Larzac, les sources sont plus ou moins abondantes d'Ouest en Est. De nombreux réseaux de transferts permettent donc d'alimenter toutes les communes parfois distantes de plusieurs kilomètres. C'est le cas de la commune de Le Bosc qui est alimentée majoritairement par la source de Payrol située près de 20 km au nord.

Les 28 ressources exploitées sont réparties sur 550 km² ce qui est relativement important d'autant qu'il y a aussi beaucoup de hameaux. Zone rurale, il y a aussi beaucoup de reliefs qui permettent souvent d'alimenter les maisons par gravité mais nécessitent aussi parfois de surpresser l'eau dans les conduites pour acheminer l'eau plus haut.

Quelques chiffres :

- Plus de 424 km de réseaux d'eau potable
- 39 captages (sources ou forages)
- 68 châteaux d'eau pour un stockage de 9600 m3
- 18 stations de reprise et 10 stations de surpressions
- 26 stations de traitement
- 11 interconnexions

6. LE PATRIMOINE ET LES INFRASTRUCTURES

6.1 Les infrastructures du service public de l'eau potable

6.1.1 Inventaire des infrastructures

Cette partie présente l'inventaire des biens du service de l'ensemble du périmètre eau potable du nouveau Service Intercommunal des Eaux du Lodévois et Larzac (SIELL), et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution de notre mission de service public.

Le patrimoine du SIELL est présenté par communes/secteurs, afin d'en avoir une vue synthétique. On y trouve d'une manière générale les installations de production de traitement et stockage, les ouvrages de prélèvement de l'eau brute, les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs, nous trouvons enfin le linéaire des canalisations.

LES INSTALLATIONS PAR COMMUNES / SECTEURS :

Collectivité	Ouvrages
Lauroux	Captages : 3 Réservoirs y compris bâches de reprise : 3 Capacité totale de stockage : 227 m3 Station de reprise : 1 Stations de surpression : 2 Station de traitement : 3 Interconnexion : 1 Linéaire de réseau : 13.285 ml (dont 6.240 ml d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Les Plans	Captages : 3 Réservoirs y compris bâches de reprise : 4 Capacité totale de stockage : 508 m3 Station de reprise : 1 Stations de traitement : 3 (chloration manuelle ponctuelle pour 2) Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : 10.250 ml (dont 2.611 ml d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Olmet et Villecun (Secteur Villecun)	Captage : 1 Réservoir y compris bâche de reprise : 1 Capacité totale de stockage : 9 m3 Station de reprise : 0 Station de surpression : 1 Station de traitement : 1 (Chloration manuelle régulière) Interconnexion : 1 Linéaire de réseau : En cours de numérisation

Collectivité	Ouvrages
Pégairolles de l'Escalette	Captage : 1 Réservoir y compris bâche de reprise : 1 Capacité totale de stockage : 15 m3 Station de reprise : 0 Station de surpression : 1 Station de traitement : 1 (chloration manuelle ponctuelle) Interconnexions : 0 Linéaire de réseau : 8.235 ml (dont 536 ml d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Poujols	Captages : 3 Réservoirs y compris bâches de reprise : 2 Capacité totale de stockage : 200 m3 Station de reprise : 1 Station de traitement : 1 Interconnexion : 1 Linéaire de réseau : 3.355 ml

Collectivité	Ouvrages
Roqueredonde	Captages : 2 Réservoirs y compris bâches de reprise : 3 Capacité totale de stockage : 175 m3 Stations de reprise : 2 Stations de traitement : 2 (chloration manuelle pontuelle pour 1) Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : en cours de numérisation

Collectivité	Ouvrages
Soubès	Captages : 2 Réservoirs y compris bâches de reprise : 2 Capacité totale de stockage : 660 m3 Stations de reprise : 2 Station de traitement : 1 Interconnexion : 1 Linéaire de réseau : 16.756 ml (dont 3.055 ml d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Saint Etienne de Gourgas	Captages : 3 Réservoirs y compris bâches de reprise : 2 Capacité totale de stockage : 352 m3 Station de reprise : 0 Station de surpression : 1 Stations de traitement : 2 Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : 13.127 ml (dont 3.178 d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Saint Jean de la Blaquière	Captages : 1 Réservoirs y compris bâches de reprise : 1 Capacité totale de stockage : 278 m3 Station de reprise : 0 Station de surpression : 1 Station de traitement : 1 Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : 8.660 ml

Collectivité	Ouvrages
Saint Maurice Navacelles	Captages 3 (dont 2 secteur Navacelles) Réservoirs y compris bâches de reprise : 0 Capacité totale de stockage : Station de reprise : 1 Stations de traitement : 1 (chloration manuelle ponctuelle pour 3) Interconnexions : 2 (import Madières et SI Causses de Blandas) Linéaire de réseau : 900 ml 6 ressources

Collectivité	Ouvrages
Saint Privat	Captages : 2 Réservoirs y compris bâches de reprise : 3 Capacité totale de stockage : 225 m3 Station de reprise : 0 Stations de traitement : 3 (chloration manuelle ponctuelle pour 3) Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : 7.033 ml (dont 3.352 d'adduction)

Collectivité	Ouvrages
Uscals du Bosc	Captage : 1 Réservoir y compris bâche de reprise : 1 Capacité totale de stockage : 150 m3 Station de reprise : 0 Station de surpression : 1 Station de traitement : 1 Interconnexion : 0 Linéaire de réseau : en cours de numérisation

Collectivité	Ouvrages
SIEL	Captages : 8 Réservoirs y compris bâches de reprise : 24 Capacité totale de stockage : 4.047 m3 Stations de reprise : 5 Stations de surpression : 3 Stations de traitement : 3 Interconnexions : 2 Linéaire de réseau : 158.226 ml

Collectivité	Ouvrages
SIVOM du Larzac	Captages : 6 Réservoirs y compris bâches de reprise : 21 Capacité totale de stockage : 2.630 m3 Stations de reprise : 5 Stations de traitement : 3 Interconnexions : 2 (export Causses de Blandas (GARD) + import Madières (Saint Maurice Navacelles)) Linéaire de réseau : 183.995 ml

Réservoirs Mayres SIEL

Chloration Mayres SIEL

Local surpression Mayres SIEL

6.1.2 Performance des infrastructures

Chiffres SIEL 2020 :

Volume prélevé : 1 356 920 m3
Volume moyen journalier : 3718 m3/j

Chiffres SIVOM 2020 :

Volume prélevé : 271 962 m3
Volume moyen journalier : 745 m3/j

Chiffres AUTRES COMMUNES 2020 :

Volume prélevé : 263 582 m3
Volume moyen journalier : 722 m3/j

Est qualifiée d'eau brute, l'eau qui alimente un dispositif ou une station de production d'eau potable. En termes d'environnement et de service public de l'eau, il s'agit de l'eau captée, prélevée ou recueillie qui est acheminée vers une station de traitement afin de recevoir les traitements la rendant propre à la consommation humaine avant d'être distribuée dans le réseau d'adduction.

Volumes prélevés SIEL :

Ouvrage	**Débit nominal [m³/h]**	*Production 2018 [m³]*	*Production 2019 [m³]*	**Production 2020 [m³]**
SOURCE PAYROL	160	*1 326 934*	*1.415.620*	**1 314 655**
FORAGE SOUMONT	4	*8084*	*7 324*	**6 410**
SOURCE FONTANILLE	5	*42590*	*39 632*	**35855**
Total des volumes [m³] :		*1 377 608*	*1 462 573*	**1 356 920**

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

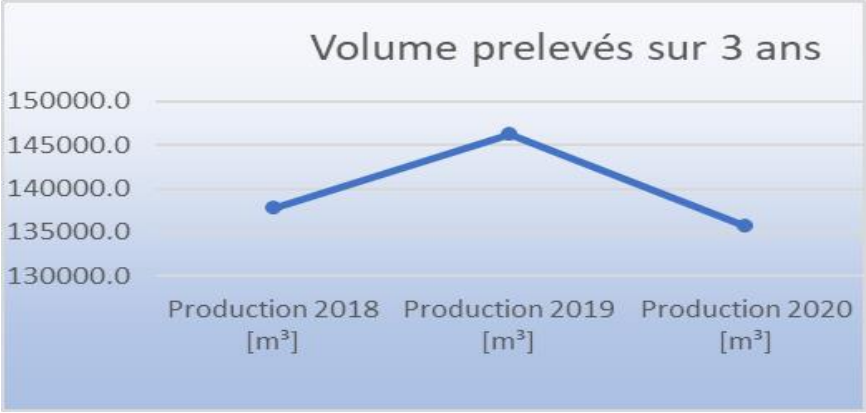

2020/2019 : Baisse des prélèvements d'environ de 7%.

Volumes prélevés SIVOM :

Ouvrage	Production 2020 [m³]
Pégairolles de l'Escalette - Murène 1	**3800**
Les Rives - Bouquelaure	**101957**
Les Rives - Tarlantier	**58906**
Les Rives - Theron 1	**81437**
Les Rives - Theron 2	**670**
Saint Pierre de la Fage - Juncas	**25192**
Total des volumes [m³] :	**271 962**

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

Volumes prélevés autres communes :

Ouvrage	Production 2020 [m³]
Pégairolles de l'Escalette source de la Doux	**13800**
Pégairolles de l'Escalette source de la Boule	**160**
Les Plans source la Vernède	**5890**
Les Plans source Lambeyran	**4972**
Les plans source Soulages	**4169**
Roqueredonde source de la Doux	**13399**
Saint Etienne de Gourgas source Bronzinadouire	**11848**
Saint Etienne de Gourgas source Champ du Lac	**31702**
Saint Jean de la Blaquière source de Berthomieu	**48213**
Saint Privat source de la Gloriette	**36047**
Saint Privat source de Val de Source	**13201**
Soubès source de Coutelles	**76192**

Soubès Forage St Pons	**23839**
Usclas du Bosc forage les Faliadous	**16736**
Total des volumes [m³] :	**263 582**

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

Eau traitée :

Rappel : Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres microbiologiques, chimiques et physicochimiques, notamment les teneurs maximales en substances polluantes

C'est d'ailleurs l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'une vigilance extrême à chaque étape de son parcours, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.

Après traitement de potabilisation, l'eau est introduite dans le réseau puis stockée dans un réservoir ou château d'eau avant d'être distribuée à la population et autres utilisateurs (industries, entreprises, administrations, lutte contre les incendies, etc.). Le réseau de distribution public est alors raccordé au réseau privé via le compteur d'eau.

Volumes produits SIEL :

Ouvrage	**Débit nominal [m³/h]**	*Production 2018 [m³]*	*Production 2019 [m³]*	**Production 2020 [m³]**
SOURCE PAYROL	160	*1 326 934*	*1 410 620*	**1 314 655**
FORAGE SOUMONT	4	*8084*	*7 324*	**6 410**
SOURCE FONTANILLE	5	*42 590*	*39 632*	**35 855**
Total des volumes [m³] :		*1 377 608*	*1 462 573*	**1 356 920**

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Volumes produits SIVOM :

Ouvrage	Production 2020 [m³]
Pégairolles de l'Escalette Murène 1	**3800**
Les Rives - Bouquelaure	**101957**
Les Rives - Tarlantier	**58906**
Les Rives - Theron 1	**81437**
Les Rives - Theron 2	**670**
Saint Pierre de la Fage Juncas	**25192**
Total des volumes [m³] :	**271 962**

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée

Volumes produits autres communes :

Ouvrage	Production 2020 [m³]
Pégairolles de l'Escalette, source de la Doux	**13800**
Pégairolles de l'Escalette, source de la Boule	**160**
Les Plans source la Vernède	**5890**
Les Plans source Lambeyran	**4972**
Les plans source Soulage	**4169**
Roqueredonde source de la Doux	**13399**
Saint Etienne de Gourgas source Bronzinadouire	**11848**
Ouvrage	**Production 2020 [m³]**
Saint Etienne de Gourgas source Champ du Lac	**31702**
Saint Jean de la Blaquière source de Berthomieu	**48213**
Saint Privat source de la Gloriette	**36047**
Saint Privat source de Val de Source	**13201**
Soubès source de Coutelles	**76192**
Soubes forage St Pons	**23839**
Usclas du Bosc forage les Faliadous	**16736**
Total des volumes [m³] :	**263 582**

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Les importations / exportations d'eau :

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion).

Les ventes et exportations d'eau SIEL

Point de livraison	**Commune alimentées**	*Volumes export* **2020 [m³]**
Mas Audran	Lacoste	*4216*

Les ventes et exportations d'eau SIVOM

Point de livraison	**Commune alimentées**	*Volumes export* **2020 [m³]**
Hameau de Madières (Gard)	**Saint Maurice Navacelles**	***5000***

Le réseau de distribution

Les tableaux suivants détaillent le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité, sur le périmètre du SIEL et SIVOM du Larzac, mise à jour suite à la numérisation des réseaux pour la mise en place du SIG des réseaux eaux et assainissement.

Linéaire de canalisation :

Réseaux SIEL (ml)	
Diamètre de canalisation	**Linéaire en 2020**
Inconnu	**3 594**
ø < 40	**1 271**
40 <= ø < 60	**10 748**
60 <= ø < 125	**95 331**
125 <= ø < 150	**8 113**
150 <= ø < 250	**39 114**
250 <= ø < 350	**55**
350 <= ø < 900	**0**
Total	**158 226**

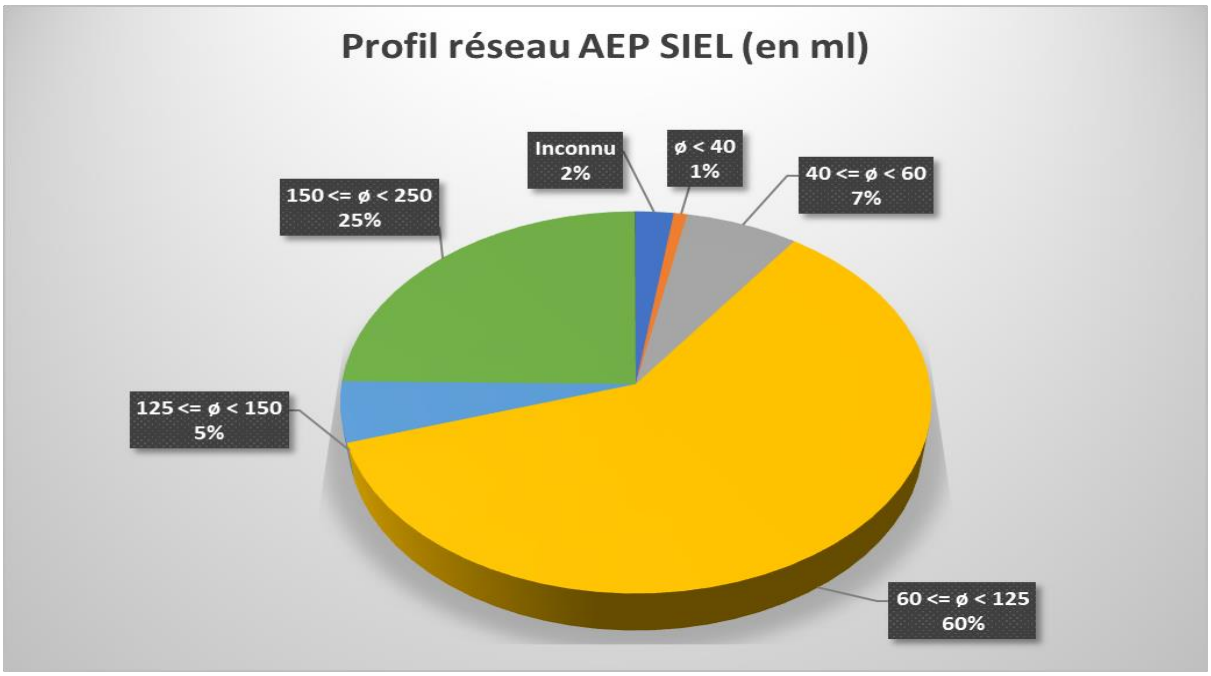

Réseaux SIVOM (ml)	
Diamètre de canalisation	2020
Inconnu	7020,5
ø < 40	0
40 <= ø < 60	3033,1
60 <= ø < 125	138032
125 <= ø < 150	3796,8
150 <= ø < 250	32111,9
250 <= ø < 350	0
350 <= ø < 900	0
Total	183995

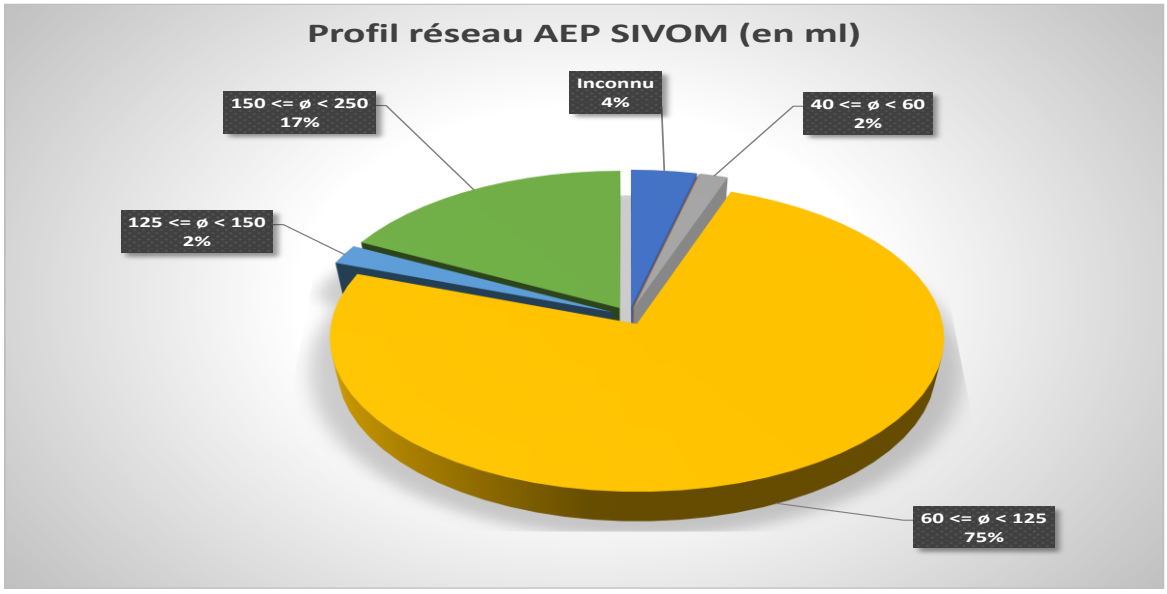

Type de matériaux exploités SIEL :

Réseau AEP SIEL					
Linéaire (m)	Date inconnue	< 1980	>= & < 2000	>= 2000	TOTAL
Fonte	71212,8	0	0	809,653	72022
PE	247,935	0	0	0	248
PEHD	24075,6	0	0	3485,91	27562
Acier	7963,68	0	0	0	7964
Béton	16,7158	0	0	0	17
PVC	45968,9	0	0	166,56	46135
Inconnu	4277,94	0	0	0	4278
Total	153764	0	0	4462	158226

La moitié du réseau est constitué de fonte , un matériau durable et fiable dans le temps qui permet de maintenir un bon rendement de réseau.

Type de matériaux exploités SIVOM du Larzac :

Réseau AEP SIVOM					
Linéaire (m)	Date inconnue	< 1980	>= & < 2000	>= 2000	TOTAL
Fonte	2668,85	41285,5	72114,9	2656,66	118726
PE	82,1348	0	5763,18	23235,5	29081
PEHD	4,82167	0	0	0	5
Acier	0	0	0	0	0
Béton	0	0	0	0	0
PVC	5150,82	18791,3	4958,81	180,804	29082
Inconnu	1508,36	2536,37	1954,6	1101,91	7101
Total	9415	62613	84791	27175	183995

Près de 65 % du réseau est constitué de fonte.

Recherche de fuites

La détection des fuites constitue une des pistes majeures pour l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable prévue par la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2).

Un réseau de distribution (ou de transport) perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers. Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- Mauvais raccordements de canalisations lors de la pose,
- Défectuosité de pièces et raccords,
- Désemboîtements consécutifs à des mouvements du sol,
- Corrosion des canalisations métalliques,
- Perforation accidentelle par un tiers (travaux)

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier (par la recherche de fuites) et le renouvellement des équipements et du réseau.

Pour gérer au mieux les réseaux, les exploitants de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac suivent en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion à un central de supervision (PCWIN).

Objectif : protéger la ressource et maîtriser les coûts énergétiques.

On distingue trois techniques principales :

La méthode Acoustique :
La plus utilisée, c'est celle à laquelle on revient in fine pour la localisation précise du point de fuite. Mode opératoire : micro de sol/de contact + casque, on écoute le long de la conduite et on reconnait le bruit de fuite à l'oreille par une écoute directe sur les pièces du réseau.

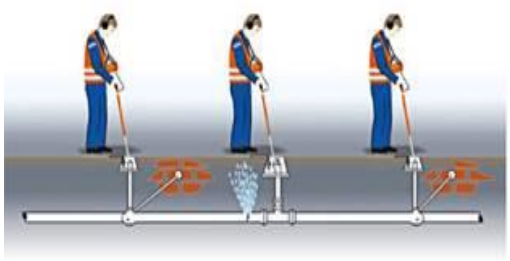

La corrélation :
La méthode électro-acoustique permettant la recherche immédiate avec des capteurs/émetteurs fonctionnant en continu.
Mode opératoire : renseignement dans l'unité centrale du corrélateur de la nature et du diamètre de la conduite, pose du 1er accéléromètre sur le carré de vanne de la première bouche à clé, le second dans la seconde bouche à clé distant en fonction du matériel (+ 150 m). Le corrélateur calcul la distance de la fuite entre les points A et B.

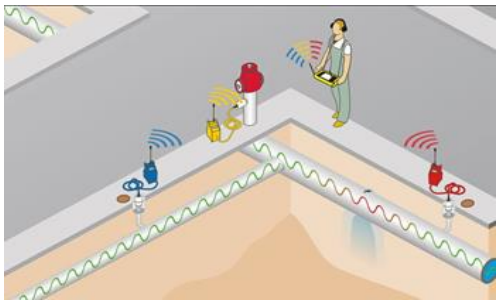

Le logger corrélant :

Il permet de s'affranchir des bruits parasites diurnes en effectuant la collecte ponctuelle des données de nuit, c'est la technique offrant les meilleurs résultats sur les faux positifs (fausses alarmes) et faux négatifs (fuites non détectées).

Pour déceler de façon instantanée les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable, **des capteurs de bruits en corrélation**, (Système VON ROLL), sont actuellement installés à l'essai sur les canalisations d'eau toujours complétés par un suivi terrain en méthodes acoustique.

Au total, 26 Fuites référencées ont été réparées en 2020 sur les réseaux, du SIEL et SIVOM. (Soit 0.07 fuite/km).

Photos fuites réseau, branchements

Performance réseau

Le décret du 27 janvier 2012 oblige les différents opérateurs, qu'ils soient privés ou publics, à atteindre des objectifs de performance du réseau. En cas de non-respect, les collectivités doivent proposer un plan d'actions pour l'amélioration du rendement, faute de quoi la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'eau est majorée.

Rendements réseaux distributions (P.104.3)

L'indicateur « Rendement des réseaux d'eau potable » mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises…) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Réseau	Rendement du réseau de distribution (%)	
	2019	2020
Payrol - Fontanille	*75*	75
Soumont	*99*	99
Slvom Larzac	*56*	60
Les Plans Lambeyran	66	66
Lauroux	40	40
Les Plans Soulages	69	72
Les Plans la Vernède	66	66
Usclas du Bosc Les Faliadous	98	98
Soubès	86.63	72
Saint Privat	92	76
Roquereronde	76.28	74
Saint Etienne de Gourgas	78	73
Poujols	92	90
Lacoste Mas Audran	75	75
Saint Jean de la Blaquière	87.75	77

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable

Le rendement exigé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault est de 75 %. On voit que la plupart des communes et le SIEL atteignent ou dépassent ce rendement. Cependant des efforts conséquents pour limiter les fuites devront être faits en particulier sur le SIVOM.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

.

Réseau	**Calcul**	**Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]**		
		2018	**2019**	**2020**
Payrol – Fontanille	(D + E + F) / (longueur du réseau hors branchements*jour)	7.31	7.57	7.31
Soumont	(D'+ F') / (longueur du réseau hors branchements*jour)	0.18	0.18	0.18
Sivom	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte

Indice linéaire de pertes en réseaux (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Réseau	Calcul	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]		
		2018	2019	2020
Payrol - Fontanille	D / (longueur du réseau hors branchements*jour)	6.29	4.62	3.52
Soumont	D'/ (longueur du réseau hors branchements*jour)	0.03	0.03	?0.03
Sivom	**NC**	**NC**	**NC**	**NC**

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Sur l'ensemble du territoire français, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau est relativement faible. Pour l'eau potable, la moyenne annuelle du linéaire sur 5 ans atteint les 0,57 % de renouvellement.

	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	
Réseau	**2019**	**2020**
SIEL	**0.26**	**3.42**
SIVOM	**NC**	**NC**

Soit, pour 2020, 3.42 % de taux de renouvellement sur le SIEL (replacement de la conduite de Payrols Les Tos – 5 km).

Protection des ressources en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Chaque ressource exploitée pour l'eau potable doit bénéficier d'une Déclaration D'Utilité publique qui définit un périmètre de protection autour de la ressource, le débit horaire et journalier autorisé.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) :

DUP finalisées

CAPTAGE		SITUATION ADMINISTRATIVE
COMMUNE D'IMPLANTATION	**NOM DU CAPTAGE**	**Date arrêté préfectoral DUP**
ST MAURICE NAVACELLE	FORAGES DE NAVACELLES	
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	CAPTAGE DE LA BOULE	25/11/2010
LES PLANS	SOURCE LA VERNEDE	18/11/2011
LES PLANS	SOURCE LAMBEYRAN	18/11/2011
LES PLANS	SOURCE SOULAGES	18/11/2011
OLMET ET VILLECUN	GLORIETTE	21/02/2000
LES RIVES	FORAGE DE BOUQUELAURE	13/08/2020
ROQUEREDONDE	SOURCE DE LA DOUX	22/02/2011
SAINT ETIENNE DE GOURGAS	BROUZINADOUIRE	08/12/2011
SAINT ETIENNE DE GOURGAS	BOURBOUNELLE	23/11/2009
SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE	SOURCE BERTOMIEU	11/10/1960
SOUBES	SOURCE DE COUTELLES	13/03/2012
SOUBES	FORAGE SAINT PONS	09/11/2011
USCLAS DU BOSC	SOURCE FONTANILLE	18/02/1997
USCLAS DU BOSC	FORAGE FALIADOUS	01/01/2013

DUP en cours ou à réviser

CAPTAGE		SITUATION ADMINISTRATIVE	Stade d'avancement
COMMUNE D'IM-PLANTATION	**NOM DU CAPTAGE**	**Date arrêté préfectoral DUP**	
LAUROUX	SOURCE PAYROL		En cours
LAUROUX	THERON		En cours
LAUROUX	BEAUME BOUCART		En cours
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	SOURCE MURENE	23/11/1988	En cours
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	SOURCE FONTESTRE-MIERE		En cours
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	NOUGUIER		
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	SOURCE DU BOUSQUET		En cours
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	SOURCE DE L'ADOUX	19/11/1991	A réviser
ROQUEREDONDE	FORAGE F1 MAS NEUF		En cours
SAINT PIERRE DE LA FAGE	JUNCAS		En cours
SAINT PRIVAT	SOURCE LA GLORIETTE		En cours
SAINT PRIVAT	SOURCE VAL ROUSSE 3	15/02/1988	En cours
SOUMONT	F1 FORAGE RIALS		En cours
SOUMONT	F3 FORAGE RIALS		En cours
SOUMONT	F4 FORAGE RIALS		En cours
SOUMONT	LE BRANDOU		En cours

DUP à abroger

COMMUNE D'IM-PLANTATION	NOM DU CAPTAGE	Date arrêté préfectoral DUP				
LES RIVES	FORAGE DE TARLENTIER					
ROQUEREDONDE	SOURCE DU MAS NEUF					En cours

Qualité des eaux distribuées (P.101.1, P.102.1)

Les données relatives à la qualité des eaux distribuées définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont fournies par l'Agence Régionale de Santé - Délégation de Montpellier (ex-DDASS de l'Hérault).

Les résultats du contrôle réglementaire 2020 sont les suivants :

		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Réseau Payrol - Fontanille	Conformité bactériologique	41	5	88%	Coliformes, entérocoques
	Conformité physico-chimique	54	1	98%	COT
Réseau Soumont	Conformité bactériologique	5	0	100	
	Conformité physico-chimique	12	0	100	

6.2 Les infrastructures du service public de l'assainissement collectif

6.2.1 Inventaire des infrastructures

Cette partie présente l'inventaire des biens du service de l'ensemble du périmètre assainissement du nouveau Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution de notre mission de service public.

Le patrimoine du service intercommunal des eaux du lodévois et Larzac est présenté par communes/secteurs, afin d'en avoir une vue synthétique. On y trouve d'une manière générale les installations de traitement, les ouvrages spéciaux, nous trouvons enfin le linéaire des canalisations.

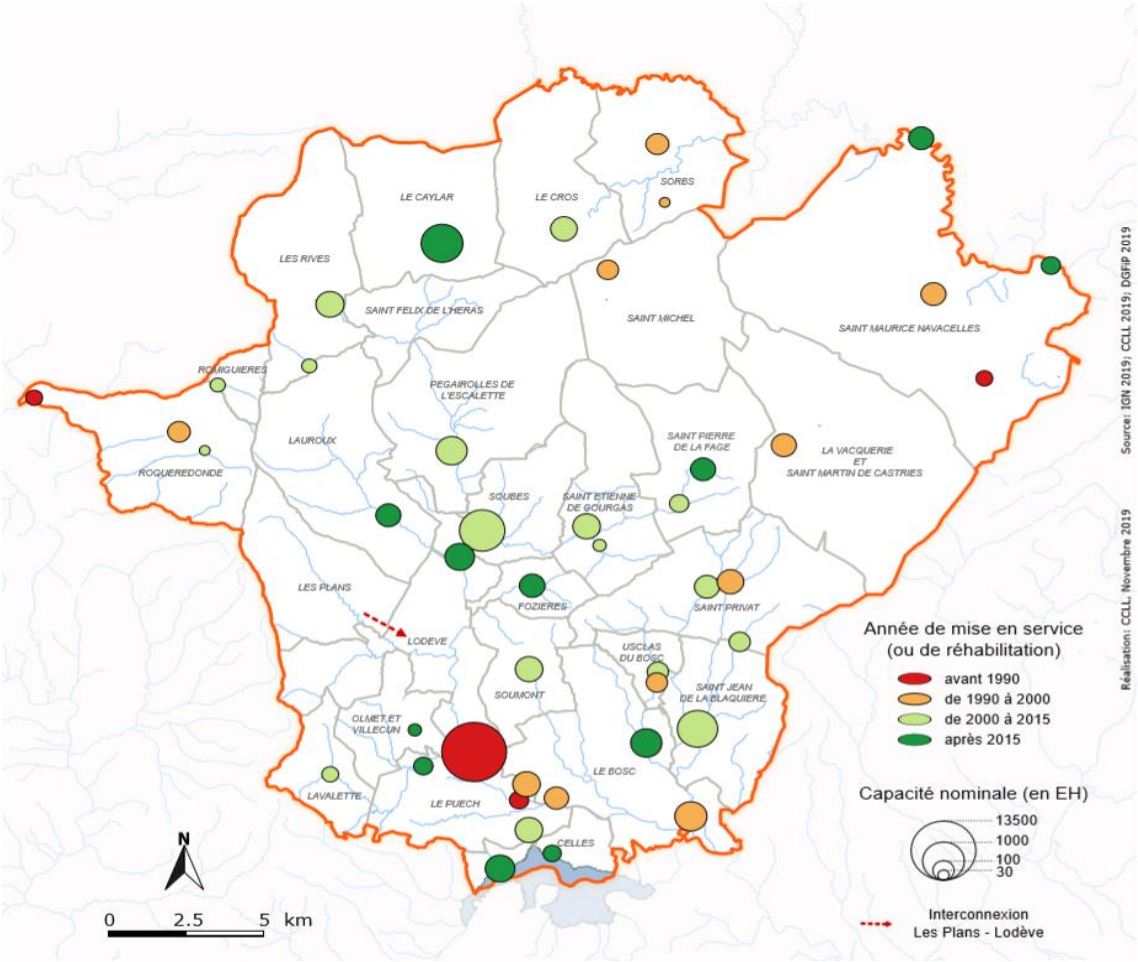

Les stations d'épurations du territoire :

45 % des stations ont une capacité nominale inférieure ou égale à 100 EH.

Seules 5 stations ont une capacité supérieure ou égale à 500 EH : - St Jean de la Blaquière (850 EH),Le Caylar (1 500 EH), Soubès (1 500 EH), Le Bosc (500 EH), Lodève (13 500 EH).

Les installations par communes / secteurs :

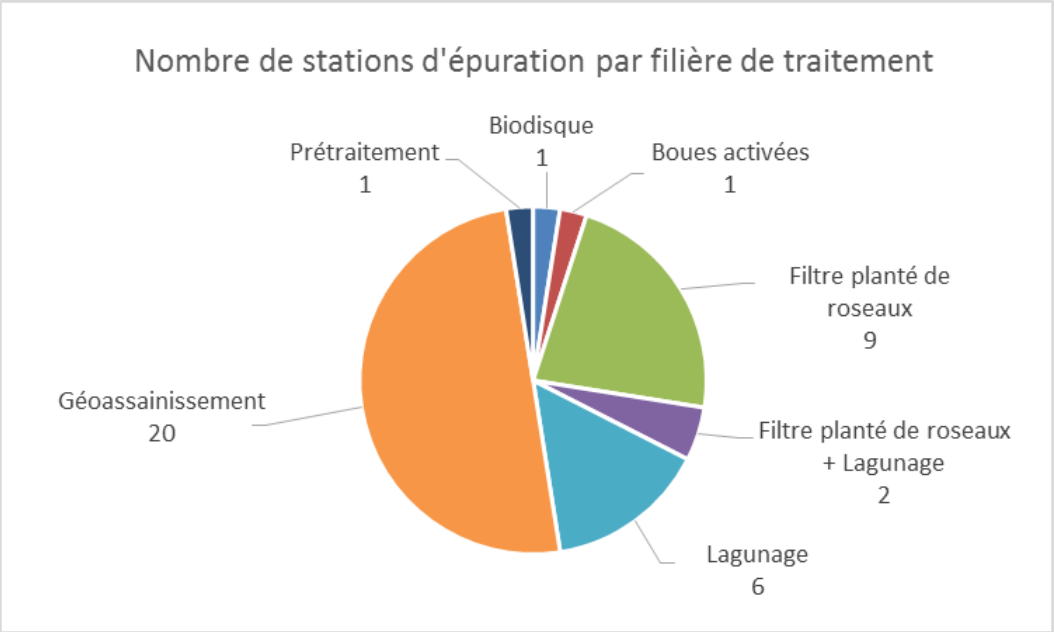

Collectivité	Ouvrages
Celles	Station d'épuration : 2 unité, 220 EH STEP Vailhès : géoassainissement - 70 EH STEP village : filtres plantés de roseaux - 150 EH Réseau de collecte vers station : NC Réseau de collecte sans traitement : 0 Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO= 0 Population permanente raccordée aux stations : 37 habitants

Collectivité	Ouvrages
Fozières	Station d'épuration : 2 unités, >160 EH STEP Fozières : Lagunage - 160 EH STEP Thérondel / géoassainissement (capacité inconnue) Réseau de collecte vers station : 1.483 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 93 habitants

Collectivité	Ouvrages
La Vacquerie et Saint Martin de Castries	Station d'épuration : 1 unité, 150 EH STEP Village : lagunage - 150 EH Réseau de collecte vers station : 1.700 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 167 habitants

Collectivité	Ouvrages
Lauroux	Station d'épuration : 1 unité, 250 EH STEP : filtres plantés de roseaux - 250 EH Réseau de collecte vers station : NC Réseau de collecte sans traitement : 4 unités (Le Village, Les Moulières et Fontréboule, Les Pradines, Les Condamines) - 2.210 ml Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 170 habitants

Collectivité	Ouvrages
Le Bosc	Station d'épuration : 4 unités, 1.175 EH STEP Cartels : géoassainissement - 140 EH STEP Salleles : lagunage - 335 EH STEP Lavayre : lagunage - 200 EH STEP LE Bosc-Loiras : filtres plantés de roseaux - 500 EH Réseau de collecte vers station : 11.634 ml Réseau de collecte sans traitement : 6 unités (les hameaux de St Julie, St Martin, Laulo, St Fréchoux, St Alban, Le Viala) - 4.700 ml Ouvrages spéciaux : PR = 10 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 1.138 habitants

Collectivité	Ouvrages
Le Caylar	Station d'épuration : 1 unité, 1.500 EH STEP Le Caylar : filtres plantés de roseaux - 1.500 EH (réhabilitation 2020) Réseau de collecte vers station : 11.000 ml (100% séparatif) Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR= 6 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 449 habitants

Collectivité	Ouvrages
Le Cros	Station d'épuration : 2 unités, >180 EH STEP Le Cros : géoassainissement - 180 EH Micro station - EH NC Réseau de collecte vers station : 2.200 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 54 habitants

Collectivité	Ouvrages
Les Plans	Station d'épuration : 0 unité - connexion à la STEP de Lodève Réseau de collecte vers station : 6.000 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 182 habitants

Collectivité	Ouvrages
Le Puech	Station d'épuration : 2 unités, > 150 EH STEP Le Puech : biodisque compact et filtres plantés - 150 EH STEP Rabejac : lagunage (mare) non conforme - capacité inconnue Réseau de collecte vers station : 650 ml Réseau de collecte sans traitement : 3 unités (Le Village, Les Hémies, Mas Delon) - 1.165 ml Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 128 habitants

Collectivité	Ouvrages
Les Rives	Station d'épuration : 2 unités, 265 EH STEP Bourg : filtres plantés de roseaux - 215 EH STEP les Sièges : filtres plantés de roseaux - 50 EH Réseau de collecte vers station : 2.560 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 132 habitants

Collectivité	Ouvrages
Lodève	Station d'épuration : 1 unité, 13.250 EH STEP Lodève : boues activées - 13.250 EH Réseau de collecte vers station : 54.000 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 3 - DO = 34 (dont 2 déclarés à l'Agence de l'Eau) Population permanente raccordée aux stations : 6925 habitants

Collectivité	Ouvrages
Olmet et Villecun	Station d'épuration : 1 unité, 40 EH STEP Olmet : filtres plantés de roseaux - 40 EH Réseau de collecte vers station : Réseau de collecte sans traitement : 1 (Villecun) Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 38 habitants

Collectivité	Ouvrages
Pégairolles de l'Escalette	Station d'épuration : 1 unité, 300 EH STEP Pégairolles : filtres plantés de roseaux - 300 EH Réseau de collecte vers station : Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 4 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 142 habitants

Collectivité	Ouvrages
Poujols	Station d'épuration : 1 unité, 200 EH Poujols : filtres plantés de roseaux - 200 EH Réseau de collecte vers station : Réseau de collecte sans traitement : 1 unité (Poujols) - 1.350 ml Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 109 habitants

Collectivité	Ouvrages
Roqueredonde	Station d'épuration : 5 unités, > 205 EH STEP Roqueredonde : 2 géoassainissements (dont 1 non conforme) - > 115 EH STEP Mas de Grèze : filtres plantés de roseaux - 30 EH STEP Mas Neuf : 2 géoassainissement - >60 EH Réseau de collecte vers station : 1.230 ml Réseau de collecte sans traitement : 1 unité (Hameau Autignaguet) 210 ml Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 160 habitants

Collectivité	Ouvrages
Sorbs	Station d'épuration : 2 unités, 150 EH STEP Bourg : géoassainissement - 120 EH STEP Latude : géoassainissement - 30 EH Réseau de collecte vers station : 3.877 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 36 habitants

Collectivité	Ouvrages
Soubès	Station d'épuration : 1 unité, 1.500 EH STEP Soubès : filtres plantés de roseaux + lagunage + traitement phosphore - 1.500 EH Réseau de collecte vers station : 10.200 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 2 - DO = 1 + 1 dessableur Population permanente raccordée aux stations : 785 habitants

Collectivité	Ouvrages
Soumont	Station d'épuration : 1 unité, 200 EH STEP Soumont : lit planté de roseaux - 200 EH Réseau de collecte vers station : 1.396 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 97 habitants

Saint Etienne de Gourgas	Station d'épuration : 2 unités, 240 EH STEP St Etienne le Haut : biodisque - 200 EH (extension en 2020) STEP Aubaygues : géoassainissement - 40 EH Réseau de collecte vers station : 2.750 ml Réseau de collecte sans traitement : 2 unités (les hameaux de Gourgas et Laroque) linéaire NC Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 + 1 désodorisation Population permanente raccordée aux stations : 274 habitants

Collectivité	Ouvrages
Saint Félix de l'Héras	Pas de station d'épuration, L'ensemble de la commune est en assainissement non collectif

Collectivité	Ouvrages
Saint Jean de la Blaquière	Station d'épuration : 1 unité, 850 EH STEP St jean : filtres plantés de roseaux + lagunage - 850 EH Réseau de collecte vers station : 4.630 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 4 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 576 habitants

Collectivité	Ouvrages
Saint Maurice Navacelles	Station d'épuration : 4 unités, 510 EH STEP Bourg : géoassainissement - 150 EH STEP Coulet : géoassainissement - 60 EH STEP Navacelles 1 (Bourg) : station comptacte enterrée - 200 EH STEP Madières : géoassainissement - 100 EH Nouvelle STEP de 160 EH prévue en 2022 Réseau de collecte vers station : 4.360 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 5 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 166 habitants

Collectivité	Ouvrages
Saint Michel d'Alajou	Station d'épuration : 1 unité, 100 EH STEP St Michel : géoassainissement - 100 EH Réseau de collecte vers station : 1.500 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 49 habitants

Collectivité	Ouvrages
Saint Pierre de la Fage	Station d'épuration : 2 unité, 180 EH STEP Parlatges : filtres plantés de roseaux - 80 EH STEP St Pierre : filtres plantés de roseaux - 100 EH Réseau de collecte vers station : 1.317 ml Réseau de collecte sans traitement : 1 unité (St Pierre village) Ouvrages spéciaux : PR = 1 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 101 habitants

Collectivité	Ouvrages
Saint Privat	Station d'épuration : 3 unités, 430 EH STEP Bourg : géoassainissement - 150 EH STEP Les Salces : géoassainissement - 180 EH STEP la Rouquette : filtres plantés de roseaux - 100 EH Réseau de collecte vers station : 4.350 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 363 habitants

Collectivité	Ouvrages
Usclas du Bosc	Station d'épuration : 2 unités, 200 EH STEP Nord : géoassainissement - 100 EH (déplacement prévu en 2022 avec nouveaux réseaux de transfert car risques inondation) STEP Sud : géoassainissement - 100 EH Réseau de collecte vers station : 3.500 ml Réseau de collecte sans traitement : Ouvrages spéciaux : PR = 0 - DO = 0 Population permanente raccordée aux stations : 217 habitants

Les linéaires de réseaux :

COMMUNE	MATERIAU	LINEAIRE (ml)
CELLES	PEHD	224,0
	PVC	223,3
	Polypropylène	325,1
FOZIERES	PVC	1506,60
LA-VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	PVC	1342,0
LE BOSC	Béton	358,2
	Inconnu	996,2
	PVC	10375,8
LE CAYLAR	Béton	261,6
	Inconnu	587,0
	PVC	7038,9
LE CROS	PEHD	223,5
	PVC	1977,7
LE PUECH	Inconnu	17,1
	PVC	1148,0
LES RIVES	Bati	20,4
	Béton	277,4
	Inconnu	44,0
	PVC	1650,0
LODEVE	Bati	1406,6
	Béton	15662,5
	Fonte	86,8
	Inconnu	1411,2
	PEHD	75,9
	PVC	32219,8
POUJOLS	PVC	574,6
SAINT MAURICE NAVACELLES	Béton	51,5
	Inconnu	91,0
	PEHD	87,9
	PVC	2763,6
SAINT MICHEL	Béton	451,1
	PVC	644,3
SAINT PIERRE DE LA FAGE	PEHD	97,4
	PVC	1219,7
SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	PVC	2446,0
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	Inconnu	56,0
	PVC	619,0
SAINT-PRIVAT	Inconnu	4138,9
SORBS	PVC	3877,5
SOUBES	Amiante-Ciment	587,2
	Béton	733,4
	Fonte	1181,5
	Inconnu	743,7
	PVC	6855,9
SOUMONT	Inconnu	217,2
	PEHD	126,0
	PVC	1053,2
USCLAS-DU-BOSC	Fonte	28,3
	PVC	2593,0

6.2.2 Performance des infrastructures

Pour rappel : Performances minimales de traitement attendues pour les paramètres DBO5, DCO et MES NGL et P(t) arrêté du 21/07/2015 :

Paramètres	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal	Seuil de concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25	80 %	50
DCO	125	75 %	250
MES	35	90 %	85
NGL	15	70 %	-
P(t)	2	80 %	-

STATION DE LODEVE

Travaux réalisés sur la station d'épuration

Travaux	Entreprise	Coût des travaux (€ HT)
Remplacement de la vanne pelle sur la recirculation	Suez	3.140,00
Transformation du chenil en lieu de stockage (atelier)	Ruller Noël	9.791,35
Installation d'un surpresseur d'eau industrielle	Suez	13.560,00
Réaménagement du silo à boues	Suez	8.778,46
Remplacement de la déshydratation des boues	Suez	178.328,00
Topographie de la station	Suez	1 300
Porte de garage ancien chenil		194,24
Coût total		215 092,05

Travaux projetés

Le bureau d'étude ENTECH a été missionné comme maître d'œuvre sur un projet de réaménagement global de la station d'épuration de Lodève. ENTECH a aussi pour mission d'étudier la ou les solutions techniques à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes de non-conformité sur la station de Lodève. L'étude est en cours ; celle-ci devrait déboucher sur un programme de travaux pluriannuel en fonction des priorités qui aurons été décidées.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2019	2020	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (hors ré-actifs)	128,94 t	118,30 t	-8,25
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	128,94 t	118,30 t	-8,25

Remarques : La siccité moyenne des boues a évolué en cours d'année avec le remplacement du dispositif de déshydratation des boues. La siccité moyenne (taux de matière sèche par volume d'eau) était de 12 % (soit 88 % de taux d'humidité) en début d'année puis de 18 % (soit 82 % de taux d'humidité) sur la fin de l'année. L'augmentation de la siccité a permis de diminuer le coût de traitement en limitant le transport (de 2 bennes par semaine à une benne) et le volume composté.

Il a été décidé d'arrêter le plan d'épandage des boues courant 2018 et de contracter de nouveau avec une société de compostage des boues de station d'épuration en leur laissant le soin de trouver les solutions de valorisation des boues compostées.

Le suivi de la qualité agronomique des boues est toujours confié à la société BO conseil.

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement.

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.
Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2019	2020	Variation en %
Taux de desserte global	97 %	97 %	0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		Nombre de points possibles	Valeur	Nombre de points obtenus
A -Plans des réseaux de collecte (15 pts)	*VP.250* Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.251 Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 5 Non = 0	Oui	5
B -Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que	VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15

si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	VP.254 Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
	VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		80 %	
	VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 points sous conditions (2)	20 %	0
C: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100 %	15
	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, …).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui = 10 Non = 0	Non	0
	VP.260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**		**95**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15.
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
La collecte des effluents est conforme (indice de conformité : 100 pts)

Conformité des équipements d'épuration (P204.3)
Les équipements d'épuration sont conformes (indice de conformité : 100 pts)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)
La performance des ouvrages d'épuration est conforme (indice de conformité : 100 pts)

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).

Pour chaque station d'épuration :

- Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

- Filière : Compostage et épandage sur sol agricole.
  Conformité de la filière : oui
  Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 118,30 T

<u>Les stations supérieures à égales à 500 EH : Le Caylar, Le Bosc, Saint Jean de la Blaquière, Soubès.</u>

Ces stations sont des filtres plantés de roseaux suivies ou non de lagunages qui permettent d'améliorer encore l'abattement bactérien et la dépollution des eaux traitées avant leur rejet au milieu.

Les stations de Saint Jean de la Blaquière et de Soubès comprennent une lagune de finition ; Soubès comprend aussi un traitement d'abattement du phosphore.

Ces stations sont récentes, très récentes pour le Caylar dont la nouvelle station a été livrée en juillet 2020.

Elles ont toutes d'excellents rendements épuratoires et n'ont pas de problème de conformités.

<u>Les différents types de stations sur les autres communes, capacités inférieures à 500 EH (40 au total) :</u>

FILIERES DE TRAITEMENT

- La moitié des stations d'épurations sont de type « **Géo-assainissement** », mais cette filière ne représente que 9% de la capacité épuratoire totale.
- De nombreuses filières extensives sont également recensées : **filtres plantés de roseaux** (27%) et **lagunage** (15%), qui représentent respectivement 16 % et 9 % de la capacité épuratoire totale.
- Cas particuliers :
  La station de Roqueredonde-Mas Neuf est uniquement constituée d'un prétraitement (fosses toutes eaux).

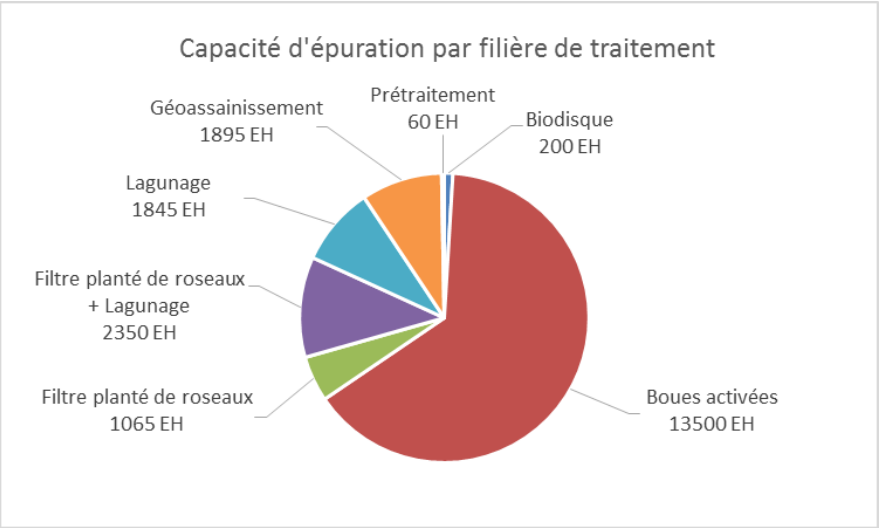

Le Filtres plantés de roseaux : 11

Dans le cas des filtres plantés de roseaux, les eaux brutes (eaux grises et eaux vannes) passent à travers des bassins remplis d'un substrat minéral (sable, gravier, pouzzolane selon les cas) où sont plantés les roseaux. Ces plantes, et plus spécifiquement les roseaux (Phragmites Communis ou Phragmites Australis), ont la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la macrofaune du sol (lombrics…), ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique, qui devient dès lors assimilable par les plantes. Ainsi le système ne produit pas de boues, lesquelles sont compostées et forment un humus sur place.

Ces systèmes fonctionnent très bien jusqu'à 2000 EH et évitent des exports de boues à traiter. La coupe des roseaux, appelée faucardage, est assurée à l'automne par les services communaux et dès 2021 par les services intercommunaux.

Les bio disques : 2 (Le Puech, Saint Etienne de Gourgas)

Les bio disques sont des systèmes compactes où la dépollution se fait via des films bactériens qui se développent sur des disques. Dans le cas de Saint Etienne de Gourgas, les eaux passent ensuite dans des filtres plantés de roseaux ce qui assure un très bon traitement avant rejet.

Ces systèmes sont très sensibles aux à-coups hydrauliques et donc en présence de réseaux unitaires. A Le Puech, la mise en séparatif de l'ensemble des réseaux d'assainissement assure une bonne protection du bio disque.

En 2020, une extension du bio disque à Saint Etienne de Gourgas a été réalisée et permet de prévoir le futur développement de la commune.

Les géo-assainissements. : 20

Ces systèmes regroupent les dispositifs avec stockages et pré-traitement des eaux usées puis diffusion dans le sol via des drains. C'est le sol qui assure le traitement des eaux via les bactéries, microfaune et flore du sol.

Ce sont des systèmes qui dépendent des conditions de sols et surtout de leur perméabilité. Ainsi une étude de sol détermine la qualité des sols et certains types de sol sont exclus. Les problèmes rencontrés sont donc liés soit au massif drainant soit aux drains qui peuvent se colmater.

Un certain nombre des systèmes présents sur les communes sont dans ce cas (cf tableau performance ci-après).

Les Lagunages : 5

Les lagunages sont des systèmes biologiques où le traitement des eaux usées se réalise à partir du principe de l'épuration par microphyte des eaux usées. Il s'agit d'une solution biologique consistant à faire usage d'acteurs végétaux comme des algues et des plantes aquatiques de taille réduite pour assurer le traitement. Le soleil assure également une part du traitement secondaire par destruction des bactéries.

Les lagunes doivent être correctement dimensionnées pour assurer un traitement correct des effluents sans quoi des odeurs ou des pullulations d'algues peuvent survenir. Ces systèmes tendent à être abandonnés aujourd'hui.

On trouve des lagunages sans pré-traitement sur la commune de Celles (hameau des Vailhés), de Le Puech (lagunage du camping des Vailhés), de Le Bosc, de la Vacquerie et Saint Martin de Castries et de Fozières.

Performance des stations d'épurations inférieures ou égales à 1500 EH

DDTM 34 – Service Police de l'Eau
VÉRIFICATION ANNUELLE DE L'AUTOSURVEILLANCE – DONNÉES 2020

STEU ≥ 200 EH - CCLL

Date dernière mise à jour : 12/07/2021

Les chiffres en rouge dans le tableau traduisent un état de surcharge

Nombre total de STEU = 17 — 12 autosurveillées

Nombre de STEU ≥ 2000 = 1

Non conforme Directive ERU	1
Non conforme Arrêté national du 21/07/2015	3
Non conforme Arrêté local	4
Conforme	8
NON référencé encore (autosurveillance à faire pour 2021-2022)	5

Nom de la STEU	Mise en service	nbre bilans	Maitre d'ouvrage	Exploitant	RSDE	Audit	Données nominales de la STEU				Analyse de la charge organique STEU					Analyse de la charge hydraulique STEU				Analyse de la collecte			Résultat file boues		Conformité du système d'assainissement			Observations
							Capacité nominale EH	kg/j de DBO5	Débit nominal m3/j	Q réf m3/j	Charge en entrée (CBPO) EH	Kg/j de DBO5	% de la CN	Charge moyenne en Kg/j de DBO5	Capacité résiduelle	Volume moyen entrée m3/j	% de la CN	Perc.95	Nbrs dévts A2	Critère retenu (type)	Nbrs points A1	Valeurs	Boues produites Tms/an	Ratio g/j/EH	DERU	Nationale	Locale	
LODEVE	1998	24/24	CCLL	**REGIE**		?	13300	798	2150	2795	16300	976	122	320	-3000	2088	97	5135/5ans	63	< 5 % de V	2	0,48%/5ans	154	79	Non	Non	Non	STEU NC nationale : rédhib DBO5 le 19/09 et NC locale : Rédhib MES et dépassement NTK le 19/09 / surch orga (+ 122%) avec CBPO du 19/09 en temps de pluie / A capacité hydrau (+97%) après des années de surch hydrau / P95>Qref / A2 : 63 / La Steu semble ne pas fonctionner en temps de pluie (mal dimensionnée) / SCL conforme par temps de pluie mais de nombreux déverst en A1 (24x et 49x) / en 2019 : à noter (-1500 m³/j par rapport à 2018)
LE CAYLAR	1996	1/1	CCLL	**REGIE**			1900	114	150	180	480	29	25	60	1420	72	48	S/objet	/	/	/	/	Lagunage		/	Oui	Oui	nouv STEU 1900 EH en cours travaux (OS 1 : 10/02/2020) / Surcharge orga 2019
SOUBES	2015	2/2	CCLL	**REGIE**			1500	90	216	252	370	22	24	19	1130	55	26	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	
LA VACQUERIE	1998	1/2ans	CCLL	**REGIE**			500	30	75	90	150	9	30	9	350	16	21	S/objet	/	/	/	/	Lagunage		/	Non	Non	Pas de bilan réalisé en 2020 données N-1 (2019) / NC en equipement (L2 qui fuit / contentieux gagné par le MOA en 2019) / la station doit désormais 1 bilan par an (AM 31/07/2020)
LE PUECH - les vailhès	2011	1/1	CCLL	**REGIE**			630	37,8	126	130	470	28	73	28	160	126	100	S/objet	/	/	/	/	Lagunage		/	Oui	Oui	Pas de rejet constaté le 03/08/2020 ; surcharge hydraulique en 2020
SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE	2011	1/1	CCLL	**REGIE**			850	51	170	180	650	39	76	39	200	107	63	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	En 2019 : soulèvement de la géo membrane du 1er basin / écoulement vers le milieu récepteur en amont. En 2020 « bâche du 1er bassin remonte par bulles » il s'agit d'une lagune de finition donc peu d'impacte sur la qualité du rejet / infos satese le 19/08 à confirmer avec la CCLL : la CCLL serait entrain de réparer la géomembrane.
LE BOSC - lavayre	1996	0	CCLL	REGIE			200	12	36	43	520	31	258	31	-320	42	117	S/objet	/	/	/	/	Lagunage		/	Non	Non	2020 : NC en équipement au vu des rapports de visite du 14/09 et 20/07/2020 / Steu à 200 EH - Pas de bilan obligatoire - absence de bilans en 2019 et 2020. En rose Données année N-2 decembre 2017 /Surch orga et hydrau / bilan 2018 écarté -valeurs aberrantes
LE BOSC – loiras	2015	1 /2ans	CCLL	REGIE			470	28	85	192	150	9	30	9	320	20	23	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	pas de bilan en 2020, donnée N-1 (2019)
LE BOSC - salleles	1995	1 /2ans	CCLL	REGIE			340	20	51	61	330	19	96	19	10	52	103	S/objet	/	/	/	/	Lagunage		/	Oui	Non	NC performance locale dépassement MES rédhib + surcharge hydraulique à 103 % de sa CN / en 2018 Surcharge hydraulique (EPM)
LES RIVES - bourg	2013	1 /2ans	CCLL	REGIE			230	13,8	27	32	50	3	20	3	180	9,8	36	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	Aucun bilan en 2020 données N-1 (2019)
PEGAIROLLES de L'ESCALETTE	2008	1 /2ans	CCLL	REGIE			300	18	45	54	30	2	9	2	270	15	33	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	Aucun bilan en 2020 données N-1 (2019)
POUJOLS	2007-2015	1/2 ans	CCLL	REGIE			300	18	52	52	20	1	6	1	280	15	29	S/objet	/	/	/	/	Filtres plantés		/	Oui	Oui	
LAUROUX	2019 ?	1/2 ans	CCLL	REGIE			200	12																				
LE BOSC – ZAC PRAE Michel Chevalier	?	1/1	CCLL (2021 :	REGIE			500	30																				
SAINT ETIENNE DE GOURGAS-Le Haut	2015	1/2 ans	CCLL	REGIE			200	12																				
SAINT MAURICE DE NAVACELLES – NAVACELLES (060934277007)	2019	1/2 ans	CCLL	REGIE			200	12																				
SOUMONT	2017	1/2 ans	CCLL	REGIE			200	12																				
USCLAS DU BOSC (Nord et Sud)	??	1/2 ans	CCLL	REGIE			380																					

7. LES ACTEURS AU SERVICE DU PATRIMOINE ET DES USAGERS

7.1 Le rôle des exploitants du service d'eau potable

7.1.1 La qualité de l'eau au robinet

La fonction première est de délivrer une eau destinée à la consommation humaine au robinet de chaque consommateur. Dans certaines conditions, le réseau est susceptible de dégrader localement et ponctuellement la qualité de l'eau distribuée. Ces dégradations de la qualité de l'eau résultent souvent à la fois de causes structurelles (matériau des canalisations, étanchéité) et de causes fonctionnelles (qualité initiale de l'eau, temps de séjour dans les ouvrages et le réseau, température de l'eau).

Une gestion efficace axée sur le maintien de la qualité d'eau identifie les causes et permet de mettre en œuvre des actions correctrices telles que le maillage ou le démaillage du réseau, le renouvellement ou la réhabilitation de conduites ou de branchements.
La qualité du réseau se mesure entre autres à l'aide des indicateurs réglementaires « conformité microbiologique de l'eau » et « conformité physico-chimique de l'eau. »

7.1.2 Continuité de service

La continuité de service consiste à garantir la disponibilité du service de l'eau à l'ensemble des abonnés, en particulier aux abonnés sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, maisons médicalisées, etc.). Une gestion efficace visant le maintien ou l'amélioration de la continuité de service passe par plusieurs types d'actions :

- Assurer une maintenance et un suivi du réseau,
- Gérer le niveau et la variation des pressions,
- Établir une analyse technique des interactions entre matériaux, qualité de l'eau, etc.,
- Renouveler les ouvrages les plus critiques (présentant une probabilité de défaillance élevée),
- Sécuriser le réseau en maillant les canalisations voire en doublant les canalisations stratégiques.

Cette performance du réseau se mesure entre autres à l'aide de l'indicateur réglementaire « Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ».

7.1.3 L'impact sur l'environnement

Les pertes en eau constituent un prélèvement supplémentaire sur la ressource. Leurs origines sont variées ; elles peuvent être physiques (fuites sur les conduites, branchements ou tous autres ouvrages) ou commerciales (vols d'eau, consommations non comptées). Les démarches mises en œuvre pour limiter ces pertes découlent d'une analyse de leur origine et de la prise en compte du contexte et des enjeux.

Concernant les pertes physiques, la politique de gestion consiste à mettre en œuvre conjointement :

- Des actions d'exploitation pour limiter les volumes de pertes telles que la recherche et la réparation de fuites ou la gestion de pression,
- Des investissements pour renouveler les canalisations et/ou les branchements les plus fuyards ; une gestion patrimoniale fondée sur un objectif de réduction des volumes de pertes axe le renouvellement des canalisations sur les secteurs les plus fuyards.

Ces actions peuvent nécessiter la mise en place d'une sectorisation efficace et pérenne du réseau d'eau.

Cet aspect de la performance du réseau se mesure notamment à l'aide des indicateurs réglementaires : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés, Indice Linéaire de Perte en réseau et Rendement du réseau de distribution.

Infos complémentaires : En plus de leur impact sur la ressource en eau, les pertes d'eau et les fuites en réseau ont un impact sur la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable. Pomper une quantité d'eau qui sera ensuite perdue représente une consommation électrique inutile. De par la localisation des réseaux ou la continuité de l'utilisation des infrastructures, les interventions sur le système d'alimentation d'eau potable sont souvent sources de gêne. En effet, que ce soit la perturbation de la continuité de service ou les perturbations du trafic routier se situant au-dessus du réseau, l'entretien et la maintenance du réseau peuvent perturber son environnement.
Ces perturbations étant plus faciles à gérer lorsqu'elles sont planifiées, il convient parfois d'anticiper certaines actions de maintenance.

7.2 Le rôle des exploitants du service d'assainissement collectif

La compétence assainissement relève d'un impératif de salubrité publique. La salubrité se caractérise par l'absence de maladies ou de menace de maladies. En matière d'assainissement, l'objectif de salubrité publique se traduit par :
- La construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration) ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le terme assainissement recouvre deux problématiques distinctes, à savoir celle des eaux usées et celle des eaux pluviales (la compétence eau pluviale est encore exercée par les communes sur la Communauté de Communes Lodévois et Larzac).

L'eau usée, qui résulte de la consommation d'eau potable, est rejetée après usage et doit être épurée. Pour éviter toute pollution, cette eau est traitée soit collectivement dans le cadre d'une station d'épuration, soit individuellement par le biais d'une installation autonome. En matière d'eau usée, l'enjeu consiste donc tant dans la maîtrise de la collecte, afin d'éviter les rejets sans traitement, que dans la qualité du traitement opéré.

Les principales missions à assurer sont les suivantes :
- L'exploitation des réseaux d'eaux usées ;
- L'exploitation des stations d'épuration ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des collecteurs constituant le réseau d'assainissement.
- Les travaux d'entretien et de réparation des réseaux ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages (postes de relevage, bassins d'orage et ouvrages de traitement) ;
- Les contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes ainsi que le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation du réseau de collecte des effluents (réseaux eaux usées) :

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent. Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion. Des visites et des curages périodiques sont ainsi régulièrement organisés. L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions assurées :
- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;

- les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des bouches d'égout, l'entretien des avaloirs, des ouvrages de décantation, des déshuileurs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements ainsi que le pompage des puisards.

Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent.

L'exploitation des usines de traitement (stations épurations) :

Les tâches comprises dans l'exploitation d'une Station d'Épuration des eaux usées peuvent être classées en deux parties :

- Fonctionnement du système de traitement : ensemble des tâches nécessaires à la gestion de l'installation grâce à la connaissance des valeurs des paramètres qui définissent l'état des différents processus de traitement.
- Entretien de l'infrastructure : assurer le bon état et le fonctionnement des équipements et des installations qui permettent d'atteindre la capacité de traitement associée aux paramètres de rejet déterminés par la législation.

7.3 Le rôle des communes

Sur le territoire actuel, la compétence eau potable est exercée à différents niveaux :
- au niveau communal pour 7 communes ;
- au niveau syndical : au nombre de trois (SIEL, SIVOM du Larzac et SM des Cinq Vallées), ces syndicats sont décrits ci-après
- de façon mixte sur une commune entre compétence communale et adhésion à un syndicat pour une partie du territoire (contraintes géographiques d'approvisionnement ou fait historique).

7.4 Le rôle de la GEMAPI

La partie Gestion des milieux aquatiques implique que l'on s'intéresse à l'état de la ressource et à sa préservation. L'eau captée pour l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac provient quasi intégralement des karsts. Dans ce cadre, un observatoire du karst et une convention avec des partenaires tels que associations spéléologiques (Larzac Explo, Celadons), Université de Montpellier (Polytech, Unité de Géophysique) et des prestations avec des bureaux d'études spécialisés, notamment en toxicologie, nous permettent de mieux connaître les ressources karstiques, les pressions qui s'exercent sur elles pour mieux les préserver à la fois au bénéfice des milieux et dans le même temps pour garder une eau potable d'excellente qualité (cf analyses en annexe).

8. QUI SONT LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Les consommateurs du territoire sont représentés en deux catégories :

1/ Les petits consommateurs

- Les logements individuels à usage d'habitation
- Les logements collectifs
- Les commerces

2/ Les gros consommateurs, dotés de gros compteurs

- Les maisons de retraite et établissements hospitaliers
- Les parcs d'activité économique
- Les établissements hôteliers (hôtels, gîtes, camping …)
- Les lycées
- Certains agriculteurs ou éleveurs

Toutes les habitations ne sont par raccordées au système d'assainissement collectif. Dans le cadre de la délimitation des « plans de zonage », certains usagers peuvent traiter leurs effluents dans leurs propres installations, qualifiées « autonomes ». Le nombre d'habitations en assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac est 1548 en 2020.

Dans tous les cas, les usagers relèvent du service public :

- De l'assainissement collectif pour ceux dont les habitations sont raccordées,
- Du S.P.A.N.C. pour ceux équipés de dispositifs d'assainissement autonome

Dans le cadre de la classification des abonnés entre domestique et non domestique, certains gros consommateurs (artisans et industriels dont les effluents rejetés sont de type domestique) sont classés usagers domestiques.

9. BUDGETS ET PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

9.1 Les prix de l'eau

L'année 2020 était la dernière année en gestion communale et syndicale des compétences eau potable et assainissement collectif, sur le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (hors Lavalette et Romiguières encore gérée par le SIAEP Orb et Gravezon en 2021).
Les tarifs 2020 ont donc été votés par chaque commune et syndicat concerné.

Selon les communes et syndicats, la facturation intervenait 1 à 2 fois par an.

Les prix de l'eau sont différents d'une commune à l'autre et expliquent souvent le niveau des installations

Dans le cadre de la prise de compétences de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac, une évolution tarifaire progressive sera initiée prochainement pour aboutir à un prix unique sur l'ensemble du territoire. Cette harmonisation du prix sera établie au regard des coûts d'exploitation et en fonction de la programmation des investissements nécessaires sur chaque commune.

EAU POTABLE - Tarifs 2020 Redevance collectivité				
Gestionnaire	**Communes**	**abonnement EAU 2020 € HT**	**m3 hors redevance HT**	**TVA**
SIEL	**CELLES**	61,30	1,31	5,50
	FOZIERES	61,30	1,31	5,50
	LE BOSC	61,30	1,31	5,50
	LE PUECH	61,30	1,31	5,50
	LODEVE	61,30	1,31	5,50
	OLMET ET VILLECUN : Hameau de Olmet	61,30	1,31	5,50
	SOUMONT	61,30	1,31	5,50
SIVOM	**LE CAYLAR**	108,00	1,38	Sans TVA
	LE CROS	108,00	1,38	Sans TVA
	LES RIVES	108,00	1,38	Sans TVA
	SORBS	108,00	1,38	Sans TVA
	ST FELIX DE L'HERAS	108,00	1,38	Sans TVA
	ST MAURICE NAVACELLES (Madière)	108,00	1,38	Sans TVA
	ST MICHEL D'ALAJOU	108,00	1,38	Sans TVA
	ST PIERRE DE LA FAGE	108,00	1,38	Sans TVA
	LA VACQUERIE	108,00	1,38	Sans TVA
Communes	**LAUROUX**	55,00	1,00	Sans TVA
	LES PLANS	45,00	1,00	Sans TVA
	OLMET ET VILLECUN : Hameau de Villecun	52,06	1,22	Sans TVA
	PEGAIROLLES	115,00	1,14	Sans TVA
	POUJOLS	100,00	1,70	Sans TVA
	ROQUEREDONDE	60,00	1,05	Sans TVA
	SOUBES	95,00	1,19	Sans TVA
	ST ETIENNE DE GOURGAS	75,00	1,00	Sans TVA
	ST JEAN DE LA BLAQUIERE	20,00	1,00	Sans TVA
	ST PRIVAT	45,00	0,30	Sans TVA
	USCLAS	90,00	1,42	Sans TVA

ABONNEMENT EAU

Tarif le plus bas HT : 20,00 €

Tarif le plus élevé HT : 115,00 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 79,75 €

CONSOMMATION EAU

Tarif le plus bas HT : 0,30 €

Tarif le plus élevé HT : 1,70 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 1,24 €

Les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau captée à la source propre à la consommation.

- Le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples)
- Le stockage dans les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau via un important réseau de canalisations
- Le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau

Par conséquent, les consommateurs rémunèrent le service des eaux de la commune pour une pléthore de services : l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau de distribution.

EAU POTABLE - Redevance pollution domestique 2020 (Agence de l'Eau)

Gestionnaire	Communes	Redevance pollution domestique € / m3	Agence de l'Eau
SIEL	CELLES	0,29	RMC
	FOZIERES	0,29	RMC
	LE BOSC	0,29	RMC
	LE PUECH	0,29	RMC
	LODEVE	0,29	RMC
	OLMET ET VILLECUN : Hameau de Olmet	0,29	RMC
	SOUMONT	0,29	RMC
SIVOM	LE CAYLAR	0,33	ADOUR GARONNE
	LE CROS	0,29	RMC
	LES RIVES	0,29	RMC
	SORBS	0,29	RMC
	ST FELIX DE L'HERAS	0,29	RMC
	ST MAURICE NAVACELLES (Madière)	0,29	RMC
	ST MICHEL D'ALAJOU	0,29	RMC
	ST PIERRE DE LA FAGE	0,29	RMC
	LA VACQUERIE	0,29	RMC
Communes	LAUROUX	0,29	RMC
	LES PLANS	0,29	RMC
	OLMET ET VILLECUN : Hameau de Villecun	0,29	RMC
	PEGAIROLLES	0,29	RMC
	POUJOLS	0,29	RMC
	ROQUEREDONDE	0,29	RMC
	SOUBES	0,29	RMC
	ST ETIENNE DE GOURGAS	0,29	RMC
	ST JEAN DE LA BLAQUIERE	0,29	RMC
	ST PRIVAT	0,29	RMC
	USCLAS	0,29	RMC

Les agences de l'eau jouent un rôle primordial dans le développement de la politique de l'eau et de la gestion des ressources, notamment en orientant, par leurs financements, les investissements à l'échelle de chaque bassin. Leurs fonds proviennent des redevances « prélèvement », « modernisation » et « pollution » qu'elles perçoivent sur la facture de l'usager.

EAU POTABLE : composantes de la facture d'un usager de 120 m³ (D102.0)							
Gestionnaire	Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau HT	Redevance de pollution domestique HT	TVA 5,5 %	TOTAL € TTC	Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3
SIEL	CELLES	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	FOZIERES	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	LE BOSC	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	LE PUECH	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	LODEVE	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	VILLECUN : Hameau de Olmet	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
	SOUMONT	218,5	14,4	34,8	14,72	282,42	2,35
SIVOM	LE CAYLAR	273,6	0	39,6	0	313,2	2,61
	LE CROS	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	LES RIVES	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	SORBS	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	ST FELIX DE L'HERAS	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	ST MAURICE NAVACELLES (Madière)	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	ST MICHEL D'ALAJOU	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	ST PIERRE DE LA FAGE	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
	LA VACQUERIE	273,6	0	34,8	0	308,4	2,57
Communes	LAUROUX	175	0	34,8	0	209,80	1,75
	LES PLANS	165	0	34,8	0	199,80	1,67
	OLMET ET VILLECUN : Hameau de Villecun	198,46	0	34,8	0	233,26	1,94
	PEGAIROLLES	251,8	0	34,8	0	286,60	2,39
	POUJOLS	304	0	34,8	0	338,80	2,82
	ROQUEREDONDE	186	0	34,8	0	220,80	1,84
	SOUBES	237,8	0	34,8	0	272,60	2,27
	ST ETIENNE DE GOURGAS	195	0	34,8	0	229,80	1,92
	ST JEAN DE LA BLAQUIERE	140	0	34,8	0	174,80	1,46
	ST PRIVAT	81	0	34,8	0	115,80	0,97
	USCLAS	260,4	0	34,8	0	295,20	2,46

9.2 Les prix de l'assainissement collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Tarifs 2020 Redevance collectivité			
Communes	**Prix abonnement HT**	**Prix m³ hors redevance HT**	**TVA**
CELLES	55,00	0,70	Sans TVA
FOZIERES	20,00	0,75	Sans TVA
LA VACQUERIE	50,00	1,00	Sans TVA
LAUROUX	20,00	1,00	Sans TVA
LE BOSC	65,00	1,87	Sans TVA
LE CAYLAR	76,00	0,87	Sans TVA
LE CROS	66,00	1,00	Sans TVA
LE PUECH	35,00	0,92	Sans TVA
LES PLANS	45,00	1,00	Sans TVA
LES RIVES	95,00	1,30	Sans TVA
LODEVE	44,00	0,94	Sans TVA
OLMET ET VILLECUN	30,00	1,00	Sans TVA
PEGAIROLLES	113,00	1,12	Sans TVA
POUJOLS	50,00	1,10	Sans TVA
ROQUEREDONDE	45,00	0,90	Sans TVA
SORBS	90,00	0,75	Sans TVA
SOUBES	95,00	1,19	Sans TVA
SOUMONT	70,00	0,70	Sans TVA
ST ETIENNE DE GOURGAS	75,00	0,94	Sans TVA
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	55,00	1,19	Sans TVA
ST MAURICE NAVACELLES	68,00	0,50	Sans TVA
ST MICHEL D'ALAJOU	34,00	0,30	Sans TVA
ST PIERRE DE LA FAGE	60,00	0,50	Sans TVA
ST PRIVAT	60,00	0,30	Sans TVA
USCLAS	-	1,70	Sans TVA

ABONNEMENT ASSAINISSEMENT

Tarif le plus bas HT : 0 €

Tarif le plus élevé HT : 113,00 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 56,64 €

CONSOMMATION ASSAINISSEMENT

Tarif le plus bas HT : 0,30 €

Tarif le plus élevé HT : 1,87 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 0,94 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF Redevance modernisation des réseaux de collecte 2020 (Agence de l'Eau)

Communes	Redevance modernisation des réseaux de collecte € / m3	Agence de l'Eau
CELLES	0,15	RMC
FOZIERES	0,15	RMC
LA VACQUERIE	0,15	RMC
LAUROUX	0,15	RMC
LE BOSC	0,15	RMC
LE CAYLAR	0,25	ADOUR GARONNE
LE CROS	0,15	RMC
LE PUECH	0,15	RMC
LES PLANS	0,15	RMC
LES RIVES	0,15	RMC
LODEVE	0,15	RMC
OLMET ET VILLECUN	0,15	RMC
PEGAIROLLES	0,15	RMC
POUJOLS	0,15	RMC
ROQUEREDONDE	0,15	RMC
SORBS	0,15	RMC
SOUBES	0,15	RMC
SOUMONT	0,15	RMC
ST ETIENNE DE GOURGAS	0,15	RMC
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	0,15	RMC
ST MAURICE NAVACELLES	0,15	RMC
ST MICHEL D'ALAJOU	0,15	RMC
ST PIERRE DE LA FAGE	0,15	RMC
ST PRIVAT	0,15	RMC
USCLAS	0,15	RMC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2020 Composantes de la facture d'un usager de 120 m3					
Communes	**Redevance collectivité HT**	**Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau HT**	**TVA 10 %**	**TOTAL € TTC**	**Prix du m3 pour un abonné consommant 120 m3**
CELLES	139,00	18	0	157,00	1,31
FOZIERES	110,00	18	0	128,00	1,07
LA VACQUERIE	170,00	18	0	188,00	1,57
LAUROUX	140,00	18	0	158,00	1,32
LE BOSC	289,40	18	0	307,40	2,56
LE CAYLAR	180,40	30	0	210,40	1,75
LE CROS	186,00	18	0	204,00	1,70
LE PUECH	145,40	18	0	163,40	1,36
LES PLANS	165,00	18	0	183,00	1,53
LES RIVES	251,00	18	0	269,00	2,24
LODEVE	156,80	18	0	174,80	1,46
OLMET ET VILLECUN	150,00	18	0	168,00	1,40
PEGAIROLLES	247,40	18	0	265,40	2,21
POUJOLS	182,00	18	0	200,00	1,67
ROQUEREDONDE	153,00	18	0	171,00	1,43
SORBS	180,00	18	0	198,00	1,65
SOUBES	237,80	18	0	255,80	2,13
SOUMONT	154,00	18	0	172,00	1,43
ST ETIENNE DE GOURGAS	187,80	18	0	205,80	1,72
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	197,80	18	0	215,80	1,80
ST MAURICE NAVACELLES	128,00	18	0	146,00	1,22
ST MICHEL D'ALAJOU	70,00	18	0	88,00	0,73
ST PIERRE DE LA FAGE	120,00	18	0	138,00	1,15
ST PRIVAT	96,00	18	0	114,00	0,95
USCLAS	204,00	18	0	222,00	1,85

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3 : territoire de la CCLL			
Communes	**Eau potable Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3**	**Assainissement Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3**	**Eau potable + Assainissement Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3**
CELLES	2,35	1,31	3,66
FOZIERES	2,35	1,07	3,42
LA VACQUERIE	2,57	1,57	4,14
LAUROUX	1,75	1,32	3,07
LE BOSC	2,35	2,56	4,92
LE CAYLAR	2,61	1,75	4,36
LE CROS	2,57	1,70	4,27
LE PUECH	2,35	1,36	3,72
LES PLANS	1,67	1,53	3,19
LES RIVES	2,57	2,24	4,81
LODEVE	2,35	1,46	3,81
OLMET ET VILLECUN : Hameau de Olmet	2,35	1,40	3,75
OLMET ET VILLECUN : Hameau de Villecun	1,94	1,40	3,34
PEGAIROLLES	2,39	2,21	4,60
POUJOLS	2,82	1,67	4,49
ROQUEREDONDE	1,84	1,43	3,27
SORBS	2,57	1,65	4,22
SOUBES	2,27	2,13	4,40
SOUMONT	2,35	1,43	3,79
ST ETIENNE DE GOURGAS	1,92	1,72	3,63
ST FELIX DE L'HERAS	2,57	0,00	2,57
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	1,46	1,80	3,26
ST MAURICE (Madière)	2,57	1,22	3,79
ST MICHEL D'ALAJOU	2,57	0,73	3,30
ST PIERRE DE LA FAGE	2,57	1,15	3,72
ST PRIVAT	0,97	0,95	1,92
USCLAS	2,46	1,85	4,31

9.3 Prix de la facture d'un usager de 120 m3

Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3

Tarif le plus bas : 0,97 €

Tarif le plus élevé : 2,82 €

Tarif moyen sur le territoire de la CCLL (Hors SIAE Orb et Gravezon): 2,26 €

Prix du m3 TTC pour un abonné consommant 120 m3

Tarif le plus bas : 0,73 €

Tarif le plus élevé : 2,56 €

Tarif moyen sur le territoire de la CCLL (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 1,57 €

PRIX DU M3 TTC POUR UN ABONNE CONSOMMANT 120 M3

Eau 2.26 € TTC le m3 **+ Assainissement** 1.57 € TTC le m3

= 3.83 € TTC *

* tarif non pondéré par la volumétrie de chaque commune

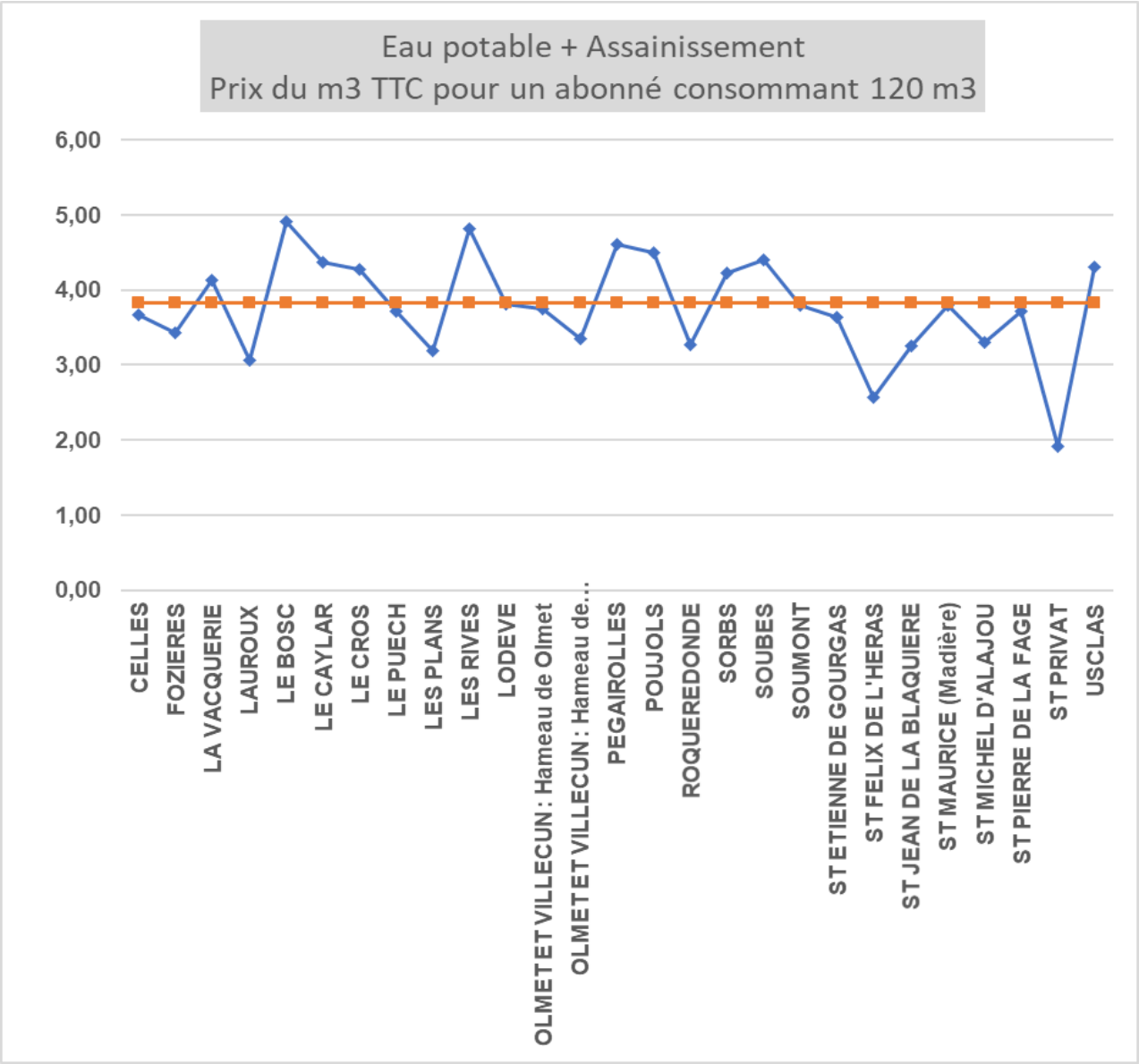

9.4 Les budgets des services de l'eau potable et de l'assainissement

Les montants des budgets et les réalisations correspondantes 2020 des communes et des syndicats, détaillés par section, en dépenses et en recettes, sont retracés dans le tableau ci-dessous.

A noter l'hétérogénéité des budgets, celui du SIEL étant obligatoirement assujetti à la TVA alors que ceux des autres communes et syndicats ne l'étaient pas (< 3 500 habitants).
De nombreuses communes présentaient des budgets uniques sur l'eau et l'assainissement (comme permis par la règlementation).

Section d'exploitation

Le montant agrégé des budgets 2020 en section d'exploitation s'élève à 7 853 207 €.
Les taux de réalisation correspondants sont de 50 % en dépenses, avec un montant réalisé de 3 929 113 €, et 63 % en recettes, avec un montant réalisé de 4 944 818 €, ce qui entraîne un excédent global d'exploitation sur l'exercice d'un million d'euros.

Section d'investissement

Le montant agrégé des budgets 2020 en section d'investissement s'élève à 13 933 206 €.
Les taux de réalisation correspondants sont de 55 % en dépenses, avec un montant réalisé de 7 625 592 €, et 47 % en recettes, avec un montant réalisé de 6 564 107 €, ce qui entraîne un déficit global d'investissement sur l'exercice d'un million d'euros.

Conséquences du transfert de compétences

Les communes et syndicats qui ont réalisé des travaux en fin d'année et qui n'ont pas pu encaisser les subventions avant le 31/12 présentent des budgets déficitaires en investissement. Ces déficits seront repris en 2021 dans les comptes de la communauté de communes qui encaissera les subventions à compter du 1er janvier.
Dans le cadre du transfert de compétences, les résultats des communes peuvent être transférés pour tout ou partie à la C.C.L.L., la différence étant réintégrée au budget communal.

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Dépenses d'exploitation			Recettes d'exploitation			RESULTAT EXPLOITATION	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement			RESULTAT D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
			BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation	BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation		BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation	BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation		
SIEL	EAU (HT)	Fozières	2 847 275	1 540 109	54%	2 847 275	1 615 963	57%	75 854	3 672 760	2 341 200	64%	3 672 760	1 181 872	32%	-1 159 327	-1 083 473
		Le Puech															
		Lodève															
		Olmet et Villecun															
		Poujols (en partie)															
		Le Bosc															
		Celles															
		Soumont															
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	753 551	589 469	78%	753 551	577 041	77%	-12 427	965 264	641 024	66%	965 264	940 433	97%	299 409	286 981
		Saint-Pierre-de-la-Fage															
		Saint-Michel															
		Saint-Maurice-Navacelles															
		Saint-Félix-de-l'Héras															
		Saint-Étienne-de-Gourgas (en partie)															
		Pégairolles-de-l'Escalette (en partie)															
		Les Rives															
		Le Cros															
		Le Caylar															
		Sorbs															
Celles	ASST (TTC)	Celles	42 751	20 771	49%	42 751	35 733	84%	14 962	729 922	684 502	94%	729 922	521 896	72%	-162 605	-147 644
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	17 988	12 567	70%	17 988	17 904	100%	5 337	18 984	10 488	55%	18 984	5 652	30%	-4 836	501
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	137 224	5 115	4%	137 224	17 465	13%	12 350	131 197	1 790	1%	131 197	3 488	3%	1 698	14 048
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	40 917	28 735	70%	40 917	45 897	112%	17 162	285 637	71 866	25%	285 637	288 235	101%	216 369	233 531
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	539 120	118 538	22%	539 120	254 135	47%	135 597	612 111	130 429	21%	612 111	85 338	14%	-45 092	90 506
Le Caylar	EAU/ASS (TTC)	Le Caylar	221 272	96 249	43%	221 272	153 038	69%	56 789	1 708 904	1 069 107	63%	1 708 904	1 272 182	74%	203 075	259 863
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	123 633	12 899	10%	123 633	103 119	83%	90 220	838 079	832 755	99%	838 079	387 717	46%	-445 038	-354 818
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	78 638	73 258	93%	78 638	57 067	73%	-16 191	71 099	41 875	59%	71 099	32 607	46%	-9 268	-25 459
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	932 902	637 462	68%	932 902	787 068	84%	149 606	1 757 528	623 912	35%	1 757 528	847 340	48%	223 428	373 034
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	47 456	14 180	30%	47 456	12 598	27%	-1 582	60 923	10 201	17%	60 923	9 397	15%	-804	-2 385
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	69 408	35 177	51%	69 408	89 193	129%	54 016	13 896	12 076	87%	13 896	-00	0%	-12 076	41 940
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	55 511	39 232	71%	55 511	39 047	70%	-185	76 689	28 302	37%	76 689	37 052	48%	8 751	8 566
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	54 077	51 276	95%	54 077	50 240	93%	-1 036	64 264	39 642	62%	64 264	44 442	69%	4 800	3 764
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	31 376	25 428	81%	31 376	28 158	90%	2 729	71 028	15 037	21%	71 028	16 176	23%	1 138	3 868
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	120 552	80 278	67%	120 552	90 891	75%	10 613	482 093	429 528	89%	482 093	182 242	38%	-247 286	-236 673
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	382 222	163 437	43%	382 222	204 937	54%	41 500	221 016	96 314	44%	221 016	56 076	25%	-40 238	1 262
Saint Maurice de Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice Navacelles	41 502	28 966	70%	41 502	81 869	197%	52 904	132 943	46 649	35%	132 943	122 908	92%	76 259	129 163
Saint Michel	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel d'Alajou	12 869	4 083	32%	12 869	8 472	66%	4 389	49 217	7 068	14%	49 217	1 899	4%	-5 169	-780
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	65 344	23 155	35%	65 344	35 245	54%	12 090	163 386	99 107	61%	163 386	157 206	96%	58 098	70 188
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	253 931	87 813	35%	253 931	160 698	63%	72 885	640 443	63 112	10%	640 443	32 169	5%	-30 943	41 941
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	38 563	17 445	45%	38 563	17 047	44%	-398	30 380	7 892	26%	30 380	11 560	38%	3 668	3 270
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	767 676	146 720	19%	767 676	322 838	42%	176 118	1 022 379	283 799	28%	1 022 379	284 759	28%	960	177 078
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	34 894	24 199	69%	34 894	26 841	77%	2 642	21 941	15 310	70%	21 941	15 866	72%	556	3 198
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	142 554	52 552	37%	142 554	112 314	79%	59 762	91 124	22 607	25%	91 124	25 596	28%	2 988	62 750
Total général			7 853 207	3 929 113	50%	7 853 207	4 944 818	63%	1 015 705	13 933 206	7 625 592	55%	13 933 206	6 564 107	47%	-1 061 485	-45 780

9.5 Les recettes d'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement

Comme illustré dans le tableau ci-dessous, le montant total des produits des factures d'eau et d'assainissement (hors redevances de l'Agence de l'Eau) s'élève à 3 311 572 € et représente 67 % des recettes totales d'exploitation réalisées sur 2020.
Le montant total des abandons de créances représente 3,17 % des produits des factures sur l'exercice.

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
SIEL	EAU (HT)	Fozières	1 206 966 €	408 997 €	1 615 963 €	85 188 €
		Le Puech				
		Lodève				
		Olmet et Villecun				
		Poujols (en partie)				
		Le Bosc				
		Celles				
		Soumont				

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	354 293 €	222 748 €	577 041 €	1 975 €
		Saint-Pierre-de-la-Fage				
		Saint-Michel				
		Saint-Maurice-Navacelles				
		Saint-Félix-de-l'Héras				
		Saint-Étienne-de-Gourgas (en partie)				
		Pégairolles-de-l'Escalette (en partie)				
		Les Rives				
		Le Cros				
		Le Caylar				
		Sorbs				

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
Celles	ASST (TTC)	Celles	988 €	1 282 €	2 270 €	0 €
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	6 179 €	11 809 €	17 988 €	0 €
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	15 471 €	1 993 €	17 464 €	0 €
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	32 882 €	13 015 €	45 897 €	0 €
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	136 165 €	117 969 €	254 134 €	0 €
Le Caylar	EAU/ASS (TTC)	Le Caylar	113 014 €	40 722 €	153 736 €	0 €
Le Cros	Principal M14	Le Cros	NC	NC	NC	NC
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	6 516 €	96 603 €	103 119 €	0 €
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	39 626 €	39 012 €	78 638 €	0 €
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	13 800 €	14 357 €	28 157 €	0 €
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	598 922 €	188 145 €	787 067 €	0 €
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	6 592 €	6 006 €	12 598 €	0 €
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	84 486 €	4 707 €	89 193 €	0 €
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	21 075 €	17 972 €	39 047 €	0 €
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	24 474 €	25 765 €	50 239 €	0 €
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	71 117 €	19 774 €	90 891 €	0 €
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	100 331 €	104 606 €	204 937 €	17 887 €
Saint Maurice Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice Navacelles	31 294 €	50 575 €	81 869 €	0 €
Saint Michel d'Alajou	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel d'Alajou	5 751 €	2 720 €	8 471 €	0 €
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	10 855 €	24 390 €	35 245 €	0 €
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	110 383 €	50 314 €	160 697 €	0 €
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	8 481 €	8 566 €	17 047 €	0 €
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	199 663 €	123 175 €	322 838 €	0 €
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	19 191 €	7 649 €	26 840 €	0 €
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	93 057 €	19 256 €	112 313 €	0 €
Total général			**3 311 572 €**	**1 622 127 €**	**4 933 699 €**	**105 050 €**

9.6 Les travaux réalisés en 2020

			EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT		
Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Travaux réseaux	Travaux Usines	Travaux réseaux	Travaux Usines	TOTAL TRAVAUX
SIEL	EAU (HT)	Fozières	1 195 394,65 €	859 496,70 €			2 054 891,35 €
		Le Puech					
		Lodève					
		Olmet et Villecun					
		Poujols (en partie)					
		Le Bosc					
		Celles					
		Soumont					

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT		TOTAL TRAVAUX
			Travaux réseaux	Travaux Usines	Travaux réseaux	Travaux Usines	
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	465 886,87 €	0,00 €			465 886,87 €
		Saint-Pierre-de-la-Fage					
		Saint-Michel					
		Saint-Maurice-Navacelles					
		Saint-Félix-de-l'Héras					
		Saint-Étienne-de-Gourgas					
		Pégairolles-de-l'Escalette					
		Les Rives					
		Le Cros					
		Le Caylar					
		Sorbs					
Celles	ASST (TTC)	Celles	0,00 €	0,00 €	658 151,35 €	0,00 €	658 151,35 €
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	0,00 €	0,00 €	4 308,00 €	0,00 €	4 308,00 €
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	7 410,00 €	0,00 €	26 218,80 €	0,00 €	33 628,80 €
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	495,24 €	0,00 €	31 595,72 €	0,00 €	32 090,96 €
Le Caylar	ASST (TTC)	Le Caylar	0,00 €	0,00 €	1 028 794,34 €	0,00 €	1 028 794,34 €
Le Cros	Principal M14	Le Cros	NC	NC	NC	NC	
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	0,00 €	0,00 €	823 552,37 €	0,00 €	823 552,37 €
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	15 036,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 036,00 €
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	0,00 €	0,00 €	560 275,99 €	0,00 €	560 275,99 €
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	786,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	786,00 €
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	8 162,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 162,44 €
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	0,00 €	0,00 €	395 936,24 €	0,00 €	395 936,24 €
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	0,00 €	0,00 €	1 343,81 €	0,00 €	1 343,81 €
Saint Maurice Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice Navacelles	0,00 €	0,00 €	9 680,82 €	0,00 €	9 680,82 €
Saint Michel	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel	0,00 €	0,00 €	6 240,00 €	0,00 €	6 240,00 €
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	47 826,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 826,00 €
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	74 732,22 €	0,00 €	72 213,96 €	1 200,00 €	148 146,18 €
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	0,00 €	0,00 €	8 022,70 €	0,00 €	8 022,70 €
Total général			620 334,77 €	0,00 €	3 626 334,10 €	1 200,00 €	4 247 868,87 €

Le SIEL a réalisé 2 054 891 € HT de travaux en 2021, dont 1 195 314 € HT pour les réseaux et 859 496 € HT pour les usines.
Le montant global des travaux des communes et du SIVOM réalisés en 2020 s'élève à 4 247 868 € TTC, dont 620 334 € TTC pour les réseaux d'eau potable, 3 626 334 € TTC pour les réseaux d'assainissement et 1 200 € pour les équipements d'assainissement.
Le solde des engagements travaux 2020 des syndicats et des communes a été transféré de droit à la CCLL suite au transfert des compétences eau potable et assainissement au 1/1/2021.

9.7 Les subventions

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Subventions d'investissement perçues
SIEL	EAU (HT)	Fozières	393 621,67 €
		Le Puech	
		Lodève	
		Olmet et Villecun	
		Poujols (en partie)	
		Le Bosc	
		Celles	
		Soumont	
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	91 169,81 €
		Saint-Pierre-de-la-Fage	
		Saint-Michel	
		Saint-Maurice-Navacelles	
		Saint-Félix-de-l'Héras	
		Saint-Étienne-de-Gourgas (en partie)	
		Pégairolles-de-l'Escalette (en partie)	
		Les Rives	
		Le Cros	
		Le Caylar	
		Sorbs	
Celles	ASST (TTC)	Celles	275 358,00 €
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	0,00 €
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	0,00 €
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	145 928,00 €
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	0,00 €
Le Caylar	EAU/ASS (TTC)	Le Caylar	631 224,34 €
Le Cros	Principal M14	Le Cros	NC
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	119 005,00 €
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	0,00 €
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	0,00 €
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	107 137,00 €
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	0,00 €
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	0,00 €
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	0,00 €
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	0,00 €
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	63 557,00 €
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	0,00 €
Saint Maurice de Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice de Navacelles	45 898,00 €
Saint Michel d'Alajou	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel	0,00 €
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	23 822,00 €
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	0,00 €
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	0,00 €
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	230 484,00 €
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	0,00 €
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	4 715,00 €
Total général			2 131 919,82 €

Le montant des subventions encaissées sur 2020 en eau potable et assainissement s'élève à 2 131 919 €, soit 32.48 % des recettes globales d'investissement.
Comme pour les dépenses, le solde des subventions attribuées et non encaissées a été transféré de droit à la CCLL suite au transfert des compétences eau potable et assainissement au 1/1/2021.

9.8 La dette

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Encours au 31/12/2020	Echeance 2020 dette en capital	Echeance 2020 dette en intérêts
SIEL	EAU (HT)	Fozières	4 218 896 €	107 661 €	69 020 €
		Le Puech			
		Lodève			
		Olmet et Villecun			
		Poujols (en partie)			
		Le Bosc			
		Celles			
		Soumont			
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	828 086 €	33 970 €	11 947 €
		Saint-Pierre-de-la-Fage			
		Saint-Michel			
		Saint-Maurice-Navacelles			
		Saint-Félix-de-l'Héras			
		Saint-Étienne-de-Gourgas (en partie)			
		Pégairolles-de-l'Escalette (en partie)			
		Les Rives			
		Le Cros			
		Le Caylar			
		Sorbs			
Celles	ASST (TTC)	Celles	170 625 €	0 €	1 315 €
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	42 000 €	2 839 €	1 954 €
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	17 768 €	965 €	8 €
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	86 381 €	2 901 €	1 836 €
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	592 712 €	12 547 €	8 215 €
Le Caylar	ASST (TTC)	Le Caylar	612 000 €	0 €	341 €
Le Cros	Principal M14	Le Cros	NC	NC	NC
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	232 332 €	5 687 €	3 127 €
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	123 279 €	15 201 €	5 588 €
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	89 422 €	8 071 €	4 197 €
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	1 647 707 €	25 037 €	20 403 €
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	83 334 €	4 304 €	1 884 €
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	316 782 €	12 075 €	15 502 €
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	83 073 €	2 951 €	2 859 €
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	213 614 €	13 800 €	5 320 €
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	261 783 €	9 530 €	7 535 €
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	202 116 €	24 151 €	8 848 €
Saint Maurice Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice Navacelles	199 914 €	9 010 €	4 178 €
Saint Michel d'Alajou	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel d'Alajou	0 €	0 €	0 €
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	57 500 €	85 000 €	3 093 €
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	0 €	0 €	0 €
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	0 €	0 €	0 €
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	1 219 255 €	81 377 €	32 877 €
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	146 563 €	8 683 €	5 016 €
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	70 885 €	7 423 €	4 432 €
Total général			11 516 026 €	473 183 €	219 495 €

L'encours de dette global des communes et des syndicats (hors SIAE Orb et Gravezon), dont le détail est présenté ci-dessous, s'élève à 11 516 026 € au 31/12/2020.

Le montant global des échéances de remboursement 2020 s'élève à 692 678 €, dont :
- 473 183 € en capital
- 219 495 € en intérêts

9.9 Les amortissements

Collectivité gestionnaire d'origine	Budget	Commune	Amortissements
SIEL	EAU (HT)	Fozières	288 250,00 €
		Le Puech	
		Lodève	
		Olmet et Villecun	
		Poujols (en partie)	
		Le Bosc	
		Celles	
		Soumont	
SIVOM du Larzac	EAU (TTC)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	202 968,00 €
		Saint-Pierre-de-la-Fage	
		Saint-Michel	
		Saint-Maurice-Navacelles	
		Saint-Félix-de-l'Héras	
		Saint-Étienne-de-Gourgas (en partie)	
		Pégairolles-de-l'Escalette (en partie)	
		Les Rives	
		Le Cros	
		Le Caylar	
		Sorbs	
Celles	ASST (TTC)	Celles	15 912,00 €
Fozières	EAU/ASS (TTC)	Fozières	5 651,00 €
La Vacquerie	EAU/ASS (TTC)	La Vacquerie	3 487,00 €
Lauroux	EAU/ASS (TTC)	Lauroux	19 735,00 €
Le Bosc	EAU/ASS (TTC)	Le Bosc	74 573,00 €
Le Cros	Principal M14	Le Cros	NC
Le Caylar	EAU/ASS (TTC)	Le Caylar	28 958,00 €
Le Puech	EAU/ASS (TTC)	Le Puech	6 909,00 €
Les Plans	EAU/ASS (TTC)	Les Plans	32 606,00 €
Les Rives	EAU/ASS (TTC)	Les Rives	16 175,00 €
Lodève	ASST (TTC)	Lodève	115 466,00 €
Olmet et Villecun	EAU (TTC)	Olmet et Villecun	9 397,00 €
Pégairolles-de-l'Escalette	EAU/ASS (TTC)	Pégairolles-de-l'Escalette	0,00 €
Poujols	EAU/ASS (TTC)	Poujols	31 552,00 €
Roqueredonde	EAU/ASS (TTC)	Roqueredonde	28 263,00 €
Saint-Étienne-de-Gourgas	EAU/ASS (TTC)	Saint-Étienne-de-Gourgas	27 247,00 €
Saint Jean de la Blaquière	EAU/ASS (TTC)	Saint Jean de la Blaquière	55 584,00 €
Saint Maurice Navacelles	EAU/ASS (TTC)	Saint Maurice Navacelles	14 955,00 €
Saint Michel	EAU/ASS (TTC)	Saint Michel	1 899,00 €
Saint Pierre de la Fage	EAU/ASS (TTC)	Saint Pierre de la Fage	18 653,00 €
Saint Privat	EAU (TTC)	Saint Privat	32 168,00 €
Sorbs	EAU/ASS (TTC)	Sorbs	11 560,00 €
Soubés	EAU/ASS (TTC)	Soubés	20 625,00 €
Soumont	EAU/ASS (TTC)	Soumont	15 866,00 €
Usclas du Bosc	EAU (TTC)	Usclas du Bosc	20 880,00 €
Total général			1 099 339,00 €

Les montants des dotations aux amortissements présentés ci-dessous résultent des différentes durées d'amortissement votées par chaque commune et syndicat. Ces durées seront harmonisées en 2021, dans le cadre du transfert de compétences au 1/1/2021.

10. ANNEXES

10.1 Analyses eau potable 2020

10.2 Indicateurs eau potable

10.3 Indicateurs assainissement collectif

10.4 Indicateurs assainissement non collectif